

L'ACTION NATIONALE

Volume LXI, Numéro 6

Février 1972

75 cents

Yves Prévost :

LA SOCIÉTÉ PERMISSIVE

Jean Genest :

LA DÉMOCRATIE INDUSTRIELLE

Émile Soucy :

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Jules-Bernard Gingras :

LA PORNOGRAPHIE

Rodolphe Laplante :

LE FRANÇAIS EN DANGER

Bruno Drolet :

YAWHÉ ET BÉELZÉBUD

Maximilien Laroche :

NEVEURMAGNE !

René Pageau :

PREMIERS POÈMES DE DUCHARME

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL (Juge Yves Prévost) : La société permissive	431
Jean GENEST : La démocratie industrielle	441
Émile SOUCY : Le droit à l'autodétermination	468
Jules-Bernard GINGRAS : La pornographie, II et III	472
Rodolphe LAPLANTE : Le français en danger	484
Bruno DROLET : Yawhé et Béelzébud	488
Maximilien LAROCHE : Neveurmagne !	503
René PAGEAU : Les premiers poèmes de Marcel Ducharme	512

Dépôt légal — 1er semestre 1972
Bibliothèque nationale du Québec

François-Albert Angers

POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS

Volume de 280 pages. Il assemble les meilleurs articles de M. Angers, écrits entre 1939 et 1969. Pour la première fois le public a à sa disposition les grandes lignes de la pensée de M. Angers. Livre essentiel pour connaître les orientations et les appuis rationnels de ce maître du nationalisme québécois. (\$5.)

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

1182, boul. Saint-Laurent
Montréal (Tél. : 866-8034).

Volume LXI, Numéro 6

Février 1972

75 cents

ÉDITORIAL

La société permissive

Les mots peuvent avoir des sens différents et parfois même opposés selon l'éclairage sous lequel on les aborde. Il est sûr que pour les uns l'expression la « société permissive » signifie les pires débordements alors que pour d'autres elle ne fait que désigner un monde dans lequel l'homme raisonnable est mis en face de ses responsabilités. Pour ma part c'est ce second sens que je veux retenir avec toutes les nuances qui s'imposent.

Les siècles passés nous ont habitués à toutes sortes de contraintes et les plus âgés parmi nous, nous avons grandi sous le signe de « multiples défenses ». Les individus comme toute la société étaient soumis à d'innombrables prohibitions dont la plus fameuse fut celle de l'alcool, aux Etats-Unis, pendant plus de douze ans au lendemain de la première Grande Guerre. Cette société était prohibitive et elle a été remplacée par la « société permissive ». Certes, tout n'est pas permis et heureusement il y a encore des lois, mais il est sûr que dans tous les domaines l'homme est laissé plus libre qu'autrefois.

Quelles sont donc les caractéristiques d'une société permissive ? Il semble bien qu'une de ses premières caractéristiques soit de ne pas faire intervenir les lois

pour régir la conduite des citoyens pour autant qu'autrui n'est pas lésé. L'acte est surtout défendu parce qu'il nuit à la société représentée dans chacun de ses membres. Il est évident que dans ce sens une société permissive ne peut tout de même pas tolérer le meurtre, le vol, la corruption sexuelle. Par ailleurs, elle ne s'opposera pas à des actes personnels qui ne peuvent affecter que celui qui les commet ou auxquels peuvent consentir des adultes en pleine possession de leurs facultés.

La société permissive se plaît aussi à faire disparaître les écarts qui existent entre la loi et la pratique des citoyens. C'est un sujet que nous avons étudié dans le premier volume du rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale que j'ai présidée et c'est pourquoi je me permets de rappeler que nous avons noté « que les pays de tempérament latin ont, plus que d'autres, tendance à laisser s'élargir le fossé entre la législation écrite et la pratique tolérée ».

Il semble bien aussi que les sociétés deviennent plus permissives à mesure qu'elles cessent d'être soumises à des règles d'origine religieuse. Nous touchons ici à un problème délicat, surtout dans une société comme la nôtre qui, jusqu'à ces derniers temps, était profondément influencée pour ne pas dire déterminée dans son fonctionnement par la morale chrétienne et plus spécifiquement catholique. Le législateur épousait la plupart des règles de la religion et en assurait l'exécution même si théoriquement l'Église et l'État étaient complètement séparés. Cette époque est révolue et de le déplorer ne la ressuscitera pas. Il faut donc s'habituer à vivre dans une société qui permet des choses qui répugnent à notre conscience personnelle. Il y a tout de même des limites à cette société permissive et, pour ma part, voici celles que je propose.

La société permissive repose avant tout sur un fonctionnement démocratique, sur la règle de la majorité et

elle ne doit pas, même sous prétexte de faire droit à des minorités, permettre ce qui s'oppose au comportement du plus grand nombre et surtout ce qui choque le plus grand nombre dans ses croyances et ses attitudes essentielles. Prenons comme exemple le phénomène de la « exploitation ». Que la société permissive ne se préoccupe pas de ce qu'on aurait appelé autrefois des abus, je ne m'en scandalise pas pourvu précisément qu'il n'y ait pas scandale. C'est un mot qu'on n'utilise guère aujourd'hui, mais qui garde sa valeur. Le scandale c'est ce qui choque autrui, ce qui lui nuit en dehors de sa propre volonté, de sa propre participation. Je crois que la société même permissive doit protéger ses membres contre le scandale qui évidemment peut être différent de ce qu'il était autrefois. Je ferais donc une distinction essentielle entre la « exploitation » sur la place publique et celle qui se fait dans une salle où n'entrent que ceux qui le veulent bien et moyennant paiement.

La société permissive doit aussi tenir compte de l'âge et de la formation de ses membres. L'Évangile a dénoncé avec raison le scandale des enfants et même une société laïque doit faire une distinction entre les adultes et les jeunes, ces derniers étant toutefois de moins en moins jeunes ou de plus en plus adultes rapidement. C'est ce qu'on fait d'ailleurs depuis longtemps pour la vente des livres dans des pays comme la France et c'est ce qu'on fait ici comme ailleurs pour le cinéma avec toutefois une interprétation peut-être trop large.

On voit donc déjà qu'une société permissive ne se confond pas avec une société de licence complète, mais où est la frontière entre cette société permissive que nous ne pouvons rejeter et la licence contre laquelle il faut lutter ? Personne, je crois, ne peut tracer une ligne précise. Cette ligne peut varier avec les pays et avec les époques et c'est évidemment un domaine où la vérité n'est pas toujours la même des deux côtés des Pyrénées. Je pense toutefois que le grand critère est le bien de la société elle-même et que celle-ci, si libérale, si permissive soit-

elle, ne peut tolérer ce qui le met en danger dans sa base.

Mais ce n'est là que reporter le problème, car ce qui met vraiment la société en danger n'est pas toujours ce que l'on croit. Naguère le larcin, le vol d'un pain a pu sembler ébranler les bases de la société. Je ne dis pas qu'on doive aujourd'hui tolérer le larcin, mais il est sûr que l'exploitation d'une population par les taudis est encore plus dangereuse. Je ne veux pas me prononcer sur le fameux problème de l'usage de certaines drogues, mais il est sûr qu'avant de traiter les usagers de la « mari » comme des criminels, alors que l'alcool est l'aliment de la meilleure société, on doit se poser des questions ?

En face d'une société qui deviendra de plus en plus permissive, il ne reste souvent qu'une protection : la préparation individuelle, l'éducation, la motivation spirituelle. Le temps n'est plus où on pouvait vivre en vase clos, où la protection contre les idées dangereuses était assurée par des prohibitions de lecture. Tout être humain grandit aujourd'hui avec le risque d'être contaminé et c'est avant tout en lui-même qu'il trouvera son inoculation ou, s'il succombe, sa guérison. C'est dire que dans une société permissive l'éducation devient plus nécessaire que jamais, tant l'éducation familiale que scolaire.

C'est une éducation différente de celle que nous avons connue, car elle est plus compréhensive, plus réaliste. Elle est sans doute plus risquée, mais elle a sa noblesse et sa grandeur. Elle apprend à l'enfant à se conduire en être raisonnable, à ne pas faire une chose non pas parce que c'est défendu, mais parce que c'est contre son bien et contre le bien de la société. Enfin, je paraîtrai peut-être démodé et je ne veux pas prononcer de sermon plus que les curés, mais il me semble que la motivation spirituelle a plus que jamais sa place dans une société permissive. Certes, la religion ne doit pas jouer le rôle d'un gendarme et on ne la pratique pas pour assurer l'ordre dans la société, mais on peut chercher

dans ses croyances les raisons de son comportement. Heureux ceux qui peuvent s'appuyer sur de telles croyances, mais il faut bien admettre que la religion n'est plus le guide qu'elle était naguère.

La société permissive a sans doute comme première faiblesse d'être un peu utopique et de n'être faite que pour des êtres parfaits qui ne subissaient pas les conséquences de la faute originelle et de l'évolution sociale et auxquels tout abus serait étranger. Quelle est donc sa situation en face des abus et des extrêmes ? Il faut bien admettre qu'elle ne peut être absolument permissive. Ses plus ardents protagonistes, à moins d'être des anarchistes ou des détraqués, sont obligés d'accepter un certain ordre nécessaire à la vie en société. La liberté la plus complète est au moins contenue par la liberté d'autrui, et seul Robinson Crusoé dans son île pouvait être parfaitement libre jusqu'à ce qu'il rencontre Vendredi !

Par ailleurs, la société permissive si elle doit être contraignante n'est pas punitive. En face de celui qui par ses actes brise l'ordre de la société, elle intervient pour protéger celle-ci et non pas pour accomplir une tâche qui en réalité n'appartient qu'à Dieu. C'est un point fondamental dans les transformations de la société face au crime et c'est un point que les traditionalistes admettent difficilement. La société permissive veut que tous les citoyens jouissent de tous les droits possibles, et dans les citoyens on compte les prévenus, incarcérés ou non, et elle ne les en prive non pas pour venger la société mais pour la protéger. De là découle toute une philosophie qu'il n'est pas toujours facile de traduire dans le concret.

Prenons l'exemple des manifestations de foule. La société permissive les tolère tant qu'elle peut ; elle ne les prohibe pas pour de simples motifs politiques, mais elle cherche à les contrôler. C'est pourquoi dans le premier volume de notre rapport nous avons cru nécessaire « d'inviter nos corps policiers et le grand public à une

réaction plus sereine face aux manifestations publiques ».

Ce sont là quelques jalons, quelques idées sur lesquelles nous aurons, je l'espère, l'occasion de revenir en discussion. Que conclure ? Tout d'abord, il faut accepter comme inévitable et permanente cette société permissive et ne pas rêver inutilement au retour des contraintes du passé. Elles seraient d'ailleurs dangereuses car on ignore toujours jusqu'où peuvent nous conduire les restrictions.

Par ailleurs, l'acceptation de la société permissive ne comporte pas l'acceptation de la licence la plus complète. La société permissive présuppose des règles que peut lui imposer la volonté de la majorité.

La société permissive exige d'ailleurs plus d'engagement de la part de la population et par conséquent moins de passivité. Elle fait confiance dans l'homme et pour retrouver une vieille qualité qu'on oublie aujourd'hui, elle exige plus de civisme.

En résumé, la société permissive sera ce que nous la ferons : elle peut nous conduire à la catastrophe, mais elle peut aussi, si nous exerçons pleinement notre liberté d'être raisonnable, nous conduire vers un monde meilleur. Elle choque bien des gens et il faut les comprendre car elle constitue une rupture brutale avec le passé, rupture à laquelle nous n'étions pas préparés.

C'est le cas en particulier de la « exploitation ». C'est un domaine où il faut conserver certaines restrictions, demander à l'État d'intervenir pour protéger surtout les jeunes, mais par ailleurs c'est un domaine où il faut bien admettre qu'il est impossible de revenir aux restrictions de naguère. Un monde s'offre à nous que nous ne pouvons refuser de regarder, mais que nous devons regarder avec toute la protection d'une bonne éducation et la soumission aux règles de notre conscience.

CONCLUSION

Quel que soit le degré de « permissivité » de la société, ne convient-il pas de retenir

- 1° que les droits de l'individu finissent là où commencent ceux d'autrui ;*
- 2° que la liberté — qui se distingue de la licence — est un principe de droit naturel pour l'individu ;*
- 3° que la responsabilité est un principe d'ordre social pour la collectivité ;*
- 4° que l'harmonisation des grands principes énoncés ci-dessus qui régissent la vie en groupe constitue une exigence sociale fondamentale ;*
- 5° que la concrétisation de cette exigence sociale ne saurait être achevée qu'en s'inspirant des valeurs permanentes véhiculées ou créées par la société ;*
- 6° que la « permissivité » sexuelle ne peut être introduite dans le mariage si elle détruit l'institution elle-même, ce qui équivaut à l'abolir ;*
- 7° que la « exploitation », présentée dans des conditions contraires au bien commun de la société, doit être interdite par l'État, mais avec des critères s'appliquant partout ;*
- 8° que le niveau de « permissivité » doit être contrôlé lorsqu'il engendre des débordements dommageables pour l'ensemble des citoyens ;*
- 9° que l'équilibre entre la morale individuelle et la morale sociale doit être maintenu afin de réduire tout écart qui tendrait à favoriser l'excessive « permissivité », par exemple, celle des parents en face de la drogue et de l'alcool, du relâchement des normes de comportement chez les adultes, de l'entrave à l'administration de la justice, de la violation de la loi et de l'ordre et de la menace de destruction de l'édifice social ;*
- 10° que la discipline tant individuelle que collective demeure la norme par excellence dans la famil-*

le, l'école et la société où le principe d'autorité doit être sans cesse revalorisé.

Enfin, à ceux qui s'opposeraient à la « société permissive désignant un monde dans lequel l'homme raisonnable est mis en face de ses responsabilités » je propose l'étude de la rétroaction qui résulte de l'insuffisance de « permissivité ». Moins de « permissivité » conduirait

- a) à plus d'actes définis comme crimes,
- b) à plus de répression contre les criminels,
- c) à plus de frustration et de désaffection chez les déviants,
- d) à plus de crimes commis par les groupes déviants,
- e) à moins de tolérance à l'égard des déviants de la part des groupes conformistes.

Et la ronde recommencerait avec encore plus d'actes définis comme crimes, etc.

En résumé, si la société est permissive à l'excès, ne serait-ce pas parce que ses membres sont eux-mêmes trop permissifs ? Dans ce cas, comment y remédier autrement qu'en agissant sur les individus ? Ainsi nous débouchons inévitablement sur un problème d'éducation populaire et de discipline personnelle. N'est-ce pas l'éternel problème ?

Ce sont-là les modestes réflexions que j'ai cru devoir livrer à votre méditation en pensant qu'elles suffisent pour amorcer un fécond dialogue.

Yves Prévost, juge en chef adjoint
Cour du Bien-être social.



La démocratie industrielle

par Jean GÉRALD

Savez-vous que par une série de lois de plus en plus étendue, de 1951 à 1956, l'Allemagne de l'Ouest a renouvelé l'organisation interne des entreprises en vue de la décentralisation ? Loin d'être un échec, « la loi allemande, telle qu'elle existe depuis plus de quatre ans, dans l'industrie minière et sidérurgique, a les succès suivants » :

Savez-vous que l'ordonnance No 67-683 du 19 mai 1957, en France, a posé les bases et les modalités d'une participation des salariés aux profits de l'entreprise économique et en a rendu l'application obligatoire à toutes les entreprises employant cent salariés et plus, à compter du 1er janvier 1958 ?

Savez-vous qu'aux Etats-Unis, plus de 100.000 entreprises ont installé un programme de participation aux bénéfices pour tous leurs salariés, soit soit soit remis en argent comptant, soit sous forme d'actions, soit sous forme d'un plan d'épargne ? Parmi ces entreprises, les plus connues sont Procter and Gamble, Eastman Kodak, Sears and Roebuck, Johnson and Son, Sanyo Company.

Il s'agit donc dans le monde occidental de tentatives pour surmonter les oppositions entre le capital et le travail, entre les patrons et les syndicats, entre les

VIE NATIONALE

La démocratie industrielle

par Jean GENEST

Saviez-vous que par une série de lois de plus en plus étendues, de 1951 à 1956, l'Allemagne de l'Ouest a rénové l'organisation interne des entreprises en instaurant la cogestion ? Loin d'être un échec, « la cogestion paritaire, telle qu'elle existe depuis plus de quinze ans dans l'industrie minière et sidérurgique, a fait ses preuves ».

Saviez-vous que l'ordonnance No 67-693 du 17 août 1967, en France, a posé les bases et les modalités d'une participation des salariés aux fruits de l'expansion économique et en a rendu l'application obligatoire à toutes les entreprises employant cent salariés et plus, et cela à compter du 1er janvier 1968 ?

Saviez-vous qu'aux Etats-Unis, plus de 100,000 entreprises ont installé un programme de participation aux bénéfices pour tous leurs salariés, soit sous forme de remise en argent comptant, soit sous forme d'actionariat ou d'un plan d'épargne ? Parmi ces entreprises, les plus connues sont Procter and Gamble, Eastman Kodak, Sears and Roebuck, Johnson and Son, Sanborn Company.

Il s'agit donc dans le monde occidental de tentatives pour surmonter les oppositions entre le capital et le travail, entre les patronats et les syndicats, entre les

aspects économiques et sociaux de l'entreprise pour en arriver, par une formule de démocratie industrielle, à une participation de tous les membres au succès d'une entreprise soit sous aspect économique, soit sous aspect humain.

Le mot-clef est celui de *participation*.

Entre le socialisme-marxisme et le libéralisme économique, le premier supprimant la liberté du grand nombre au profit de la sécurité et le deuxième enlevant toute sécurité au grand nombre pour ne permettre une liberté réelle qu'à un petit nombre de citoyens enrichis à même le peuple-ouvrier et le peuple-consommateur, il faut absolument trouver une troisième voie. Sinon la paix sociale s'évanouira dans la lutte des classes ou sous la matraque des policiers.

Les ouvriers peuvent maintenant aspirer à une meilleure instruction. Avec les connaissances vient le désir normal d'étudier sa situation sociale et économique, et la volonté d'améliorer son sort. Il y a là un problème fondamental de dignité humaine. Les ouvriers ne voient pas pourquoi dans la race humaine, les uns seraient prédestinés au bonheur terrestre et les autres à l'enfer terrestre ou à une vie diminuée. N'est-ce pas un jardin qui a été donné en propriété à tous les hommes pour que tous y trouvent leur subsistance et les moyens d'épanouir leur personnalité ? L'instruction du peuple est déjà une première menace pour les riches.

Une meilleure organisation du monde ouvrier en est une deuxième. Les syndicats donnent une conscientisation profonde de *l'état ouvrier*, c'est-à-dire des conditions de vie au-delà desquelles il est quasi impossible à un ouvrier d'aspirer. Il est condamné à la médiocrité culturelle. Il est condamné à la médiocrité sociale par son logement, ses vêtements, sa nourriture, sa famille, l'instabilité de son emploi, sa pension et sa propension à la maladie. Cet état ne lui paraît plus voulu par le Ciel mais pleinement administrable par les hommes. Si la classe ouvrière prenait son sort entre ses mains, elle pourrait l'améliorer. Amélioration violente ou paisible, cela dé-

pendra en très grande partie de ce que les possédants donneront comme réponse, de ce que les Etats apporteront comme planification politique du futur.

Aussi les ouvriers pensent-ils de plus en plus à politiser leurs pensées et leurs actes. Par le truchement de l'Etat, ils domineront les soldats et les polices. Par l'Etat ils domineront les classes possédantes et les mettront au service du peuple. Il leur appartiendra de faire les lois qui veilleront au bien commun et non seulement au bien de quelques favoris de la naissance, des héritages, des complicités financières ou du patronage politique.

L'affrontement s'accélère entre ceux qui détiennent la richesse et le pouvoir économique mais qui ne soupçonnent pas la violence des évolutions humaines et sociales, et les ouvriers qui pensent en terme d'humanisme pour y soumettre tout le reste. Il faudra de plus en plus prendre parti. Nous ne pouvons rester spectateurs et garder une conscience droite et éclairée. Le supposé réalisme des financiers et des dirigeants industriels qui voient tout en termes de capital et de profits, ce n'est plus du *réalisme* en cette fin du vingtième siècle mais cela devient de plus en plus un entêtement à oeillères comme ce cheval qui fait la distribution du lait, s'arrête là où il faut s'arrêter, repart quand il faut repartir et accomplit son chemin même si le maître est profondément endormi sur la banquette. Ce réalisme devient de l'aveuglement. C'est dormir sur un volcan.

Les escarmouches qui ont été soulevées par l'implantation d'un système scolaire d'Etat et par l'imposition d'un système d'assurance-santé, ne sont rien à comparer à côté des futures luttes au sujet de la participation ouvrière à la gestion des entreprises. L'école et l'hôpital, tout importants qu'ils soient comme objectifs sociaux, restent d'importance secondaire dans l'ensemble du Québec. Le grand problème mondial, et au Québec, c'est l'avenir des entreprises industrielles. C'est autour de l'usine que se joue le problème social le plus aigu de notre temps et le problème politique de savoir qui sera

maître du Québec futur, indépendant ou non. Ce problème majeur doit donc être étudié. Suivant la philosophie qui l'emportera, nous nous retrouverons demain devant un Québec marxiste ou un Québec qui fera sa place à la liberté et à la dignité humaine.

I — ANATOMIE DE L'ENTREPRISE

1 — Au point de départ d'une entreprise, il y a un homme et une idée. Il s'agit d'un bien ou d'un service que des consommateurs sont prêts à acheter si cela fait leur affaire. A la créativité répond la liberté de l'acheteur. Il n'est pas facile aujourd'hui d'avoir des idées rentables. On peut bien proposer un *gadget*, mais il passera si vite ! Les inspirations qui donnent naissance à des industries sérieuses proviennent de plus en plus d'hommes qui ont passé de nombreuses années dans cette même industrie ou proviennent de laboratoires de recherches où des spécialistes inventent de nouveaux assemblages de la matière. Ce pourra aussi être un découvreur d'une richesse enfouie dans la terre : filon éphémère, capricieux, et combien nécessaire ! Le découvreur est indispensable.

Or il est des climats où le nombre et la qualité des découvertes sont plus propices. Dans les pays qui nationalisent les industries, il se produit comme une stagnation de l'imagination et une rigidité de la bureaucratie fort peu propice à l'invention. Les Etats socialistes peuvent, par leurs laboratoires de recherches, engendrer de nouvelles entreprises et de nouveaux produits mais ce qui est théoriquement possible, se révèle souvent en pratique peu sûr. Les Etats socialistes préféreront l'importation des idées, l'espionnage industriel, le copiage des améliorations et le vol pur et simple des trouvailles du monde où la concurrence oblige à une création continue. Quand l'Etat devient omniprésent, qu'il supprime la concurrence, il étouffe l'imagination. Enlevez les stimulants sociaux, les libertés de recherche, et il se produit alors un durcissement des cadres et de la production assez remarquable.

La motivation qui pousse le découvreur peut être le service de son pays et le bien-être de l'humanité, mais le plus souvent, pour être intense et décisive, le chercheur est *activé* par un motif d'intérêt personnel : accomplissement d'une prouesse personnelle, meilleure acceptation de son milieu social et récompense honorifique et, surtout, pécuniaire, ce qui permettra une amélioration du niveau de vie pour lui-même et sa famille. Ces motivations sont toujours là dans le monde capitaliste comme dans le monde communiste.

Mais dès que les ouvriers et les hommes d'imagination ont à se plaindre de l'Etat ou du patron, dès qu'ils sont en *état de méfiance* ou d'opposition, il y a une mise en place d'un frein qui cause une stérilité saisissante et qui peut mettre un pays à la remorque d'un autre assez rapidement. La créativité a absolument besoin d'un climat d'émerveillement plutôt que d'un climat de revendication, d'un milieu de confiance plutôt que de haine, d'un milieu ouvert à l'espérance plutôt qu'à la peur. Sans créativité les industries périclitent. Nous avons là le problème fondamental, auquel on ne peut pas changer beaucoup de choses, entre les régimes dirigistes et les régimes libertaires. Trop de dirigisme assèche la créativité. Trop de liberté conduit à l'anarchie et au gaspillage. Les grandes époques de prospérité demandent une ambition dynamique chez le peuple et un contrôle des « nouveautés » au profit des hommes. Créativité, liberté : tout est là. Mais aussi encadrement, contrôle, intégration.

2 — L'idée serait vaine si elle ne rencontrait un entrepreneur, un *manager*. La personnalité du réalisateur, du « monteur de l'affaire » est extrêmement importante. Ce peut être l'inventeur lui-même mais le plus souvent c'est un spécialiste du financement et de la rentabilité des projets. Avec lui, l'idée devient projet. Il lui faut trouver un édifice, une machinerie, un monde ouvrier accessible, des cadres, c'est-à-dire des ingénieurs, des dessinateurs, des compétences pour diriger ateliers et machines, des spécialistes du *marketing*. Les

études du produit par des experts, sa mise au point après l'étude du produit et des demandes du marché, l'approvisionnement en matières premières et en équipement, la production et la commercialisation du produit oeuvré, voilà toutes les opérations que l'entrepreneur doit prévoir. Pour les prévoir, il doit s'entourer de compétences de premier plan.

Supposons que le produit, encore secret, ait traversé heureusement toutes ces étapes. Il devient alors un « produit rentable ». Tout maintenant est à étudier au point de vue financier. Combien coûtera le lancement de l'affaire ? Où trouvera-t-on l'argent nécessaire, ce fameux capital, qui est si nécessaire et qui a si mauvaise presse ? Dans ses mémoires Krouchtchev raconte comment il a rencontré des « inventeurs » et utilisé leur idée : l'Etat finance et règle les problèmes de départ. C'est du capitalisme d'Etat. L'Etat n'exploitera cette idée que si elle lui rapporte des profits. Les profits devront être pour le pays, pour le prolétariat, pour le peuple. Souvent les dirigeants confondent ces trois motivations qui ne désignent pas la même chose. Ce n'est qu'après cinquante ans de régime soviétique tout tourné vers l'industrie lourde, que le régime adoucit sa politique rigide et cherche à satisfaire le peuple en produisant plus de biens de consommation.

Dans les Etats occidentaux, le capital peut provenir des banques, des entreprises qui ont de l'argent à investir, de financiers spécialisés dans ce genre de promotion industrielle ou il peut provenir de lancements d'actions donnant un certain droit de propriété. Personne ne prêtera son argent s'il n'en retire un profit sous forme d'intérêts sur le capital prêté. Dans une économie mixte, l'Etat peut coopérer avec l'initiative privée et prêter un montant d'argent qui rapportera des intérêts ou des dividendes.

Avant même de construire, le *manager* est aux prises avec un problème impitoyable : il devra rencontrer des échéances qui l'obligeront à payer les intérêts, puis

le capital lui-même. Il faut ensuite qu'il calcule l'argent rapporté à l'entreprise par la vente du fameux produit. Le manager est désormais pris dans un étau. Il y a un risque à courir. Il y a une dure bataille à gagner. Les managers deviennent les *conquistadores du marché*. Ils disposent d'une usine, de cadres, d'un escadron de vendeurs semblables à des guérilleros du commerce : il faut produire, il faut vendre, il faut payer ses dettes, il faut faire des profits. On comprend que, dans de telles perspectives, où le *patron* joue tout son avenir, la préoccupation dominante, presque unique, devienne celle de l'argent. Si l'évolution du financier, du *manager*, du *patron*, arrête là, nous assistons à la naissance du capitalisme. Son seul réalisme, son sens « averti » des affaires, c'est un esprit comptable. Sans s'en rendre compte souvent, il est insensiblement porté à réduire tout, autour de lui, en choses, en profits, en calculs de rentabilité. Multipliez ce type de *managers* par milliers et vous avez un système économique qui est la plus grande plaie d'Egypte au monde : elle est créatrice d'une infrastructure sociale de misères et d'injustices qui, à la longue, appellent à la violence.

3 — Le *manager* qui dispose maintenant d'un édifice, de l'équipement et du capital nécessaires, n'est pourtant pas encore capable de rien produire sans les travailleurs. Leur présence change tout le visage de l'entreprise. Est-ce que le *manager* doit d'abord et avant tout faire travailler les machines et les ouvriers en vue de payer les dettes aux banques et aux financiers ? Doit-il mettre l'usine au service des actionnaires, des consommateurs, des cadres, comme si l'usine était une machine à sous ?

C'est ici qu'intervient la philosophie de l'entreprise ? Qu'est-ce qu'une entreprise ? Pour un capitaliste, c'est une question stupide : l'entreprise existe pour faire de l'argent. A un point de vue c'est exact. L'Etat marxiste et les présidents d'entreprises capitalistes admettent qu'une entreprise sans rentabilité n'a pas le droit ni le pouvoir d'exister. Mais a-t-on défini l'entreprise en

la décrivant comme une pompe aspirante de pouvoirs et de profits ? Dans une telle perspective, l'entreprise pourra vendre son produit, non suivant un juste prix mais selon le plus haut prix que le marché acceptera, et nous avons là le vol systématique du consommateur. Le pétrole, le gaz, l'aluminium, l'électricité, etc. ont plutôt une histoire à forte saveur quand on se rappelle les profits énormes qu'ils surent accumuler pour auto-financer leur expansion future par le simple maniement des prix. Tout monopole présente un réel danger pour les consommateurs, surtout dans les domaines des matières essentielles à la vie.

Sans nier l'importance de faire un profit, la concurrence entre les entreprises en a réduit la marge. La protection du public est devenue un souci des Etats qui ont proscrit les trusts, les monopoles exorbitants. Les Etats occidentaux ont voulu soumettre les prix par la loi de la concurrence. Les entreprises ont tourné ce « détail » en devenant internationales ou par des laboratoires de recherches qui, en inventant de nouveaux produits, permettent aux dirigeants de s'assurer une exclusivité durant quelques années, comme on peut le voir dans les produits pharmaceutiques, le nylon, les communications par satellites, etc. Les profits sont alors phénoménaux. Les actionnaires en profitent. Les dirigeants s'accordent des salaires exorbitants. De telle sorte que l'entreprise a surtout travaillé pour quelques princes et les prêteurs de capitaux. Les cadres, les savants et les ouvriers ont travaillé pour le bonheur d'un très petit nombre de personnes qui ont déjà la jouissance d'un certain capital. Les Etats capitalistes laissent faire un tel état de choses. Des sociologues et des économistes plaident la nécessité des stimulants personnels pour le progrès de l'entreprise. Mais l'exploitation du grand nombre par un petit nombre est-elle justifiable ? Le profit de quelques-uns satisfait-il à la justice sociale ?

Il n'y a pas de cri plus puissant aujourd'hui que le cri poussé par les masses ouvrières en faveur de la justice sociale et d'une certaine égalité devant la vie. C'est

pourquoi tous les penseurs se sont employés à redéfinir l'entreprise. L'entreprise capitaliste en servant le capital avant tout fait les riches plus riches et les petits de ce monde plus pauvres dans une société où tous les désirs de bien-être sont exacerbés par la publicité et le mensonge. L'entreprise socialiste a décidé de briser le cercle infernal où l'entreprise est conçue comme une machine à profits pour le petit nombre. Le socialisme cherche donc à détrôner le capital et à lui préférer le travail. Il met l'accent sur le travailleur et par là se réclame d'une humanisation du monde industriel. Faut-il le dire, sa part de vérité est là : le travail et le travailleur doivent avoir la priorité parce que si l'entreprise n'a pas une finalité humaine, les hommes deviennent très tôt les esclaves de la machine et les *managers* deviennent les barons inflexibles, spectateurs impassibles du pourrissement des libertés populaires.

Le patron ou le *manager* ont besoin de collaborateurs : ils font appel à tous ceux qui pourront aboutir, dans un travail commun et diversifié, à épanouir l'homme. Substituer à la loi de la jungle économique la joie de la coopération. A l'aliénation de l'homme à des fins économiques concevoir l'entreprise comme un milieu où convergent les efforts d'hommes décidés à *participer* à la réalisation d'un projet. Ensemble.

Si le patron pense en termes de financement, d'investissements, de réserves en vue d'apporter les changements nécessaires à l'équipement, à la production et à l'expansion nécessaire, les ouvriers pensent d'abord en termes de stabilité dans le travail, de salaires et d'épargnes comme défense contre la maladie, le chômage, le vieil âge et les difficultés *familiales*. L'entreprise devient pour lui une partie intégrante de sa vie, une extension professionnelle de son foyer. L'usine devient le lieu privilégié où il peut s'accomplir comme personne humaine. Ce besoin d'être reconnu comme personne humaine est à la source de toutes ses revendications. La dignité humaine et le besoin de s'intégrer dans un en-

semble cohérent et qui l'accepte comme homme, plutôt que comme robot et serviteur de l'argent, ont transformé la mentalité ouvrière.

Le chef d'entreprise peut bien penser en termes de commandant. Il devrait plutôt penser en termes *d'animateur d'un vaste chantier* qui prend en charge le bonheur d'une équipe d'hommes. La différence entre les deux caractérise nettement le régime capitaliste et le régime socialiste. Or le monde des patrons et des chefs d'entreprise n'évolue pas vite : on croit toujours s'en tirer. Mais les Etats-Unis et l'Europe savent que le capitalisme est condamné et que l'accélération de l'histoire nous conduit à une nouvelle ère qu'on appelle la démocratie industrielle, la participation ouvrière à l'entreprise. Cette nouvelle ère, ou elle apportera le socialisme marxiste ou elle sera une évolution vers une nouvelle conception de l'entreprise. Nous voudrions épargner une révolution au Québec en lui montrant des chemine-ments possibles vers un monde plus humain et mieux adapté à la mentalité moderne. Un monde plus juste, plus fraternel.

4 — Jusqu'ici nous avons parlé de l'évolution qui atteint les attitudes et les mentalités des patrons et des travailleurs mais nous n'avons pas encore fait intervenir l'Etat. Or il est de plus en plus intéressé à la paix sociale et au progrès industriel de la nation. Le chômage et la misère, lorsqu'ils se répandent dans la société, font surgir des troubles et des excès qui rendent le gouvernement d'un peuple très difficile et les mesures rédemptrices vraiment aléatoires. Quand les dégâts matériels s'accumulent, quand les méfiances se teintent de haine, quand le revenu national baisse, les États savent qu'ils doivent intervenir. Jusqu'à maintenant, en Amérique du Nord, ils ont laissé une très grande liberté au monde de la finance et de l'industrie. Ils les harcassent par des politiques fiscales de plus en plus pesantes. Mais demain, très bientôt, l'Etat devra intervenir. Tant à cause des ordinateurs que des besoins des investissements ration-

nels, les Etats doivent préparer des plans. Ces plans exigent la paix sociale. Le dirigisme des Etats européens nous montre que les régimes de libre concurrence, de libre production et de libre gaspillage en publicité, vont connaître des contrôles de plus en plus sévères. La marge de liberté à conserver à travers ces contrôles est actuellement objet de disputes entre les différentes philosophies sociales et les économistes mais tous s'entendent sur le rôle des contrôles.

L'Etat se présente donc comme le défenseur des travailleurs. Mais son action est entravée, retardée, par les groupements privilégiés. C'est ici qu'interviennent les syndicats. Ils se font la voix du monde ouvrier. Ils veulent accélérer le passage d'une ère capitaliste à une ère socialiste. Ils parlent même de politiser leur action, c'est-à-dire d'exercer une telle pression sur les rouages de l'Etat que celui-ci devienne asservi aux représentants du syndicat plutôt qu'aux représentants du patronat et des chefs d'entreprise. Le dernier document de la Confédération des syndicats nationaux propose une politique résolument marxiste où l'Etat, entre les mains des ouvriers, asservirait les chefs d'entreprise à n'être que des salariés de l'Etat. La nationalisation de tous les moyens de production transformerait le pays en une immense ruche où à peu près tout le monde travaillerait pour l'Etat et cet Etat, contrôlé par les travailleurs, veillerait à humaniser le travail et le monde industriel. But excellent et moyens étouffants.

Il y a là une part de rêve car les impatiences du chef d'entreprise seront remplacées par une bureaucratie invinciblement pesante et dénuée d'imagination créatrice (elle ne pense qu'en organigrammes comme on le voit bien pour le ministère de l'Education et le ministère du Bien-Être). La notion de profit sera simplement déplacée de l'usine à l'Etat et les commandements de l'Etat se feront plus durs, plus totalement matérialistes que jamais. Ce n'est pas la route qu'il faut proposer aux syndicats et aux travailleurs : elle conduit à un mirage.

II — LA PARTICIPATION

Le fond du problème reste toujours celui que nous avons signalé : quel est l'aspect le plus important pour la bonne marche du monde industriel, est-ce l'aspect économique ou l'aspect social ? l'aspect profit ou l'aspect humain ? Accorder la priorité au service du profit a rendu le capitalisme odieux et le travailleur soviétique méfiant de l'Etat accapareur. Si nous croyons que toute entreprise doit servir d'abord l'homme, devenir une équipe d'hommes à la recherche du bien temporel et spirituel par le travail, alors notre tâche n'est pas facile. Nous savons très bien ce que nous ne voulons pas : nous refusons une société où la liberté est ostracisée, où l'État doit installer des *soviets* d'usine afin d'assurer la production, ou l'Etat absorbe périodiquement le chômage soit en gonflant le nombre des exilés en Sibérie, soit en envoyant à l'Armée le surplus des jeunes qui sont en état de disponibilité.

Il est évident que nous ne pouvons pas décrire avec précision ce que sera le monde industriel de demain. Nous sommes à la merci d'une invention. Déjà l'automatisation et les ordinateurs électroniques modifient suffisamment la marche d'une entreprise pour nous laisser pressentir que le monde de demain sera bien différent de tout ce que nous avons connu. Il nous faut rester ouverts, accueillants et habiles à nous adapter à un monde sans cesse en changement. A chaque vingt ans c'est une institution nouvelle qu'il faut imaginer. Pourtant quelques traits sont perceptibles.

Il est certain qu'à l'intérieur de l'entreprise, les hommes devront chercher les formules propres à *institutionnaliser le dialogue*. Ce premier pas essentiel assuré, il faudra trouver des formes de *participation des groupes* composant l'usine à certaines structures comme l'assemblée générale et le conseil d'administration. Cette solidarité de tous les membres de l'usine groupés autour d'un chef d'entreprise conduira à une transparence des relations entre employeurs et employés, à un nouveau régime de communications inter-départementales. On

aboutira ainsi à une forme ou l'autre de distribution des revenus de l'entreprise : participation aux bénéfices, co-gestion et copropriété. Ces termes recouvrent une réalité très complexe, des applications très variées mais ils sont aussi des indicateurs fermes de l'avenir.

Nous savons que les chefs d'entreprise, peu ouverts aux problèmes contemporains ou qui accordent une importance exagérée à l'exercice du pouvoir ou à la recherche du profit personnel, trouvent les moyens de circonvenir tous les moyens de participation. Ainsi en Allemagne où une loi oblige à la cogestion, des patrons créeront dans le conseil même d'administration où il y a des représentants ouvriers, une sorte de super-conseil secret, restreint à quelques personnes étroitement associées aux politiques du « patron » et qui lui assurent ainsi une majorité systématique. Les ouvriers ne sont pas dupes. *Ces « patrons » peuvent toujours trouver les moyens de transformer une démocratie de participation en une démocratie totalitaire.* Nous croyons que là est le point qui vicie intrinsèquement l'usine soviétique. Mais le monde occidental commet aussi des bourdes colossales qui se paient par des grèves sauvages inutiles et des désordres sociaux. Nous payons très cher ces actes d'anarchie et ces contestations sociales périodiques. Il nous faut trouver un chemin nouveau : c'est la démocratie industrielle. La corruption vient du mensonge, du refus de se rendre égaux, suivant le mot fameux de Paul VI aux Nations-Unies. (4 octobre 1965).

Repenser l'entreprise familiale, la société anonyme, leur finalité dans la société globale, nous oblige à scruter le principe de l'autorité assumée par un seul homme, le chef d'entreprise. Il est exact de dire que le patron doit rester l'élément moteur essentiel de l'entreprise. Mais il y a différentes perspectives à un tel rôle. Il peut être celui qui étouffe les libertés ou il peut être celui qui les assume et leur permet de se développer. Ainsi Louis Devaux le décrivait « essentiellement comme un animateur », celui qui met de l'âme dans le corps social de l'entreprise.

Le chef d'entreprise est, lui aussi, de son temps. Au début du siècle il se lançait dans le taylorisme et le behaviorisme. Le dernier mot pour le *patron*, c'était l'organisation scientifique du travail. Comme les ouvriers se rebellaient contre la robotisation du travail, arrivèrent les sociologues qui inaugurèrent les départements de « relations publiques », établissant de meilleures communications entre les cadres administratifs et le personnel salarié. Les usines eurent leur journal où passaient toutes les nouvelles de la « grande famille », depuis les promotions à l'intérieur de l'usine jusqu'à l'organisation des loisirs. A ce paternalisme transparent succéda la vogue des économistes lesquels proposèrent de dépasser les cycles de vaches grasses et de vaches maigres par une politique d'expansion indéfinie. La croissance devint le mythe moderne dans les bureaux d'administration. A côté de ces mouvements généraux, les scientifiques assurèrent, avec beaucoup de raisons, que le développement n'a qu'une voie sûre, celle de la créativité. Il faut qu'arrivée à un certain stage de stabilité, l'usine ait son propre département de recherches et de développement (R. & D.). Après eux arrivent les ingénieurs qui proposent les éléments nécessaires plus rigides tels que l'automatisation et l'ordinatrice électronique. Bref, sollicité de partout par l'une ou l'autre systématisation qui se présente à lui sous forme de doctrine, le chef d'entreprise trouve cent raisons différentes d'oublier que l'entreprise industrielle a pour fin première le développement humain de tous ses participants.

Le problème ouvrier devient de plus en plus sérieux. A force de l'oublier dans la recherche des contrats et de l'expansion, on a fini durant tout le vingtième siècle par laisser s'envenimer des facteurs d'aliénation extrêmement dangereux pour la société entière. Non seulement le monde ouvrier, par ses syndicats, se réfugie dans des attitudes de plus en plus contestataires mais il devient systématiquement méfiant et opposé aux administrations des entreprises industrielles. Les conditions de travail, le travail à l'aveuglette, l'arbitraire des déci-

sions (ou qui lui paraissent telles), les aléas de l'embauchage, l'insécurité de son emploi, ne rendent pas l'ouvrier *solidaire de l'entreprise* où il dépense le meilleur de lui-même. Ce manque de solidarité crée justement le *phénomène de l'aliénation* très bien étudié par des chercheurs en sciences humaines. Cette aliénation fait que l'entreprise, peu à peu, déshumanise et engendre des frustrations telles qu'elles finissent par exploser lorsque des circonstances servent d'amorces.

Faut-il ajouter que les *patrons* ou chefs d'entreprise chrétiens pour un bon nombre, laissent s'infiltrer en eux une sorte de dichotomie entre leur foi et leur conception de l'usine. Ils sont fort surpris lorsque des dirigeants de syndicats ou des penseurs parlent d'eux comme de directeurs inhumains mais personne n'ose leur dire qu'ils ne sont pas chrétiens quand ils ne mettent pas en tête de leur devoir, l'obligation de faire un monde plus juste et plus fraternel. Si tous les patrons chrétiens se donnaient la main, quelque chose changerait. Mais, eux aussi, ils sont pris dans l'engrenage du vocabulaire sécularisé ⁽¹⁾ Il faut être « réaliste », « pratique », « avoir les deux pieds à terre », répètent-ils. Avec un bon bilan ils croient avoir satisfait à l'essentiel de leur tâche alors que le plus important reste à faire. En effet, incapables de rien changer à la marche de leur entreprise, les ouvriers impatients, conduits par leurs syndicats, pensent politiser leur action collective et bouleverser la société d'où proviendraient, disent certains, tous leurs maux et leur déshumanisation progressive.

Il faut donc que le monde ouvrier apprenne à transformer l'usine en tendant la main aux chefs d'entreprise compréhensifs. Ou cette transformation se fera à l'intérieur de l'usine ou l'Etat devra intervenir pour accélérer la mise en marche d'éléments empruntés aux con-

1 — Pour paraphraser une erreur fameuse, ces patrons dits chrétiens, semblent vouloir "une usine non confessionnelle (sans inspiration chrétienne) avec une pastorale renouvelée (à l'église)". Ce divorce entre les affaires et la foi est à la source du matérialisme contemporain.

trats de société. Si les syndicats consacraient moins de temps à des plans pour transformer le monde et en consacraient davantage à la transformation de l'entreprise, la classe ouvrière tout entière serait plus heureuse.

1 — Le premier élément de transformation sociale dans l'entreprise est celui de la participation des salariés à l'administration. Les cyniques disent que l'ouvrier est heureux de sa situation de dépendance et qu'il préfère ne pas penser. Ils disent que l'aliénation ouvrière est inévitable, autant dans le monde capitaliste que dans le monde communiste, et que l'ouvrier ne peut s'épanouir qu'en dehors de son travail. Cela est vrai si on ne cherche pas une formule de dépassement des conditions existantes. Mais l'injustice sociale doit disparaître. Il faut « supprimer la divergence entre les buts de l'organisation et les aspirations de ses membres »⁽²⁾. Il faut introduire une mentalité et des structures de participation, non seulement en ce qui regarde les communications entre les groupes mais, aujourd'hui plus que jamais, en ce qui regarde les relations de pouvoir. Cette participation réelle aux structures de l'entreprise s'appelle l'association au contrôle du pouvoir ou la cogestion.

Les chefs d'entreprise, à entendre ces mots, dressent immédiatement l'oreille. D'ordinaire ils ne sont pas tellement effarouchés que fermés à de telles idées. Ils soupçonnent une fin ou une entrave à leur exercice absolu du pouvoir de décision et il leur semble impossible qu'ils aient à partager des responsabilités de décision avec d'autres. Ils accumulent les objections : l'obligation du secret pour la bonne marche des tractations dans un contrat, l'incompétence ouvrière, les rivalités entre les groupes, les pressions extérieures exercées par les syndicats auprès des représentants ouvriers ou par l'Etat. Ces raisons avaient une certaine importance hier mais aujourd'hui, devant la montée de nouvelles aspira-

2 — Philippe de Woot : *Pour une doctrine de l'entreprise*, Seuil, p. 138 et 141.

tions et les progrès des mass-média, elles ont singulièrement perdu de leur efficacité.

L'homme au travail aspire de plus en plus à participer aux décisions, à connaître la marche de l'entreprise, à s'assurer qu'il n'est plus exploité et à s'épanouir comme homme par le travail où il arrive à se situer dans un ensemble complexe. Refuser de faire confiance au monde ouvrier c'est le repousser dans une opposition obstinée qui est à la base des grèves multipliées et de leur violence accrue. La gendarmerie ne suffit plus, la société a dû inventer des unités anti-émeutes. Chaque affrontement devient une escalade au point qu'une grève localisée devient un phénomène qui engage toute la société et la met en situation de guerre civile aux proportions de plus en plus dangereuses.

Cette participation aux structures de l'entreprise et, en définitive, au conseil d'administration, ne doit-elle être conçue que sous un mode délibératif, consultatif, ou sous un mode de contrôle réel par la participation aux décisions ? Encore une fois, en ces domaines qui, bien qu'étudiés depuis longtemps et en bien des pays, sont encore nouveaux parmi nous, tout est possible, tout est à inventer. Il y a certainement des étapes à envisager. Mais il faudra envisager la réalité : les ouvriers veulent participer aux décisions. Jusqu'ici, trop souvent, ils sont livrés comme salariés, comme hommes, aux interprétations du seul chef d'entreprise. Ces interprétations en ce qui regarde l'expansion financière et l'équipement, sont très souvent teintées d'un égoïsme latent ou d'un calcul propre à favoriser un groupe plus qu'un autre. Les ouvriers, par la participation, veulent introduire des perspectives plus objectives, plus humaines et réduire ainsi les affrontements stériles. L'entreprise deviendrait LEUR affaire, comme celle des actionnaires, du président et des cadres. Ils sauront, enfin, pourquoi leurs salaires sont « gelés », pourquoi ils sont renvoyés, pourquoi ils sont victimes du système ou des lois économiques, ces divinités toujours invoquées par des menta-

lités qui cèdent trop vite aux aspects comptables et ne pèsent pas assez les aspects humains. Les ouvriers veulent comprendre, dire leur mot sous forme de vote. Pour eux il ne s'agit pas de tuer l'entreprise mais de l'orienter dans le sens de la démocratie industrielle. Ils connaissent « la force des événements », cette dure pression de l'économie sur l'entreprise comme sur leur vie mais ils veulent, par la sécurité rationalisée, changer la condition ouvrière qui les fait des mineurs. Ils sont ceux qui deviennent menacés à tout moment d'être les *marginaux* de la société, les *protégés* de l'Etat, les *spectateurs* qui regardent la prospérité des autres. Toute société qui ne cherche pas à élever le niveau de vie réel et à épanouir la personnalité des ouvriers est une société qui favorise l'injustice et l'inégalité sociales. Pour eux, l'avenir est simple : cette situation doit cesser, avec son cortège d'humiliations et d'indignités. Dans *La condition humaine*, Malraux a ces paroles profondes : « Qu'appellez-vous la dignité ? Il répond : Le contraire de l'humiliation ». Ailleurs, un personnage dira : « Il n'y a que deux races : les misérables et les autres ». Il a découvert qu'il ne haïssait pas tant le bonheur des riches qu'il n'enviait le respect qu'ils ont d'eux-mêmes ».

La stratégie du progrès réel, celui qui touche les hommes, passe par la cogestion dans l'entreprise. Peu d'entreprises, même en régime communiste, parlent de cogestion universelle. Il y a des zones d'exécution où le président ou le directeur général doit avoir ses coudees franches : Pourquoi cela ? Si le monarque absolu est mort, le patron reste un monarque constitutionnel : il consulte ses princes, ses directeurs de départements, son conseil d'administration mais il reste, en définitive, celui qui, en de nombreux domaines, doit avoir le dernier mot. La responsabilité du chef d'entreprise et ses qualités personnelles restent toujours un des principaux acquis d'une entreprise. En effet, depuis 1945 l'industrie aéronautique a passé à travers trois ou quatre révolutions techniques majeures, les industries textiles avec l'avènement des polymères ont dû modifier leurs tech-

niques, de même l'industrie de l'imprimerie et ainsi de suite. Les équipements n'ont plus qu'une durée d'une vingtaine d'années et il faut les remplacer. Avec la nouvelle machine on introduit souvent des techniques complètement nouvelles obligeant à des déplacements de personnel. Les « créations » dues au département des recherches ou à la concurrence obligent les ouvriers à des réadaptations qui équivalent à des métiers nouveaux. Les décisions sur les équipements ne peuvent venir que du chef d'entreprise. Toutefois les décisions sur le recyclage ou la réorientation des ouvriers ne devraient-elles pas être étudiées conjointement, ouvriers et patrons ?

Dans le domaine de la croissance et des diversifications nécessaires, tout comme dans le domaine de la concurrence internationale, le chef d'entreprise peut consulter les experts mais, en définitive, il devra prendre certaines décisions seul. C'est dans la petite et moyenne entreprise, entre dix et deux cents employés, que la cogestion représente le plus grand tiraillement. Pourtant une conception humaine de l'entreprise ne peut réduire les collaborateurs quotidiens au rang d'exécutants silencieux et les laisser passifs au regard des décisions qui dirigent leurs activités, disent les chefs chrétiens de Belgique. C'est pourquoi il faut amener les travailleurs à une intégration dans l'entreprise parce que l'entreprise est de plus en plus perçue comme un bien commun à tous les collaborateurs. Ou ils sont « dedans » ou ils sont étrangers. Concevoir les ouvriers comme n'apportant que leur simple force de travail et ne devant pas se plaindre parce qu'ils reçoivent le salaire indiqué par un contrat de travail, cela est simplement dépassé et n'est pas équitable. L'ouvrier, plus instruit, n'admet plus d'être traité en enfant dans SON entreprise.

Cette conception communautaire de l'entreprise peut se faire selon trois formules : 1) cogestion parfaitement égalitaire tout en permettant au patron (chef d'entreprise) de garder l'ultime décision ; 2) prééminen-

ce ou prépondérance dans la gestion accordée à l'employeur ; 3) prééminence dans la gestion accordée aux travailleurs. La première formule, pour bien fonctionner, dépend entièrement de la personnalité du *manager*, du président du Conseil d'administration ou du chef d'entreprise, comme on appellera l'homme des dernières décisions. Il peut frustrer tout le monde et vicier le climat de l'entreprise comme il peut établir un climat de confiance. Nous entrons ici dans un problème de personnalité qu'aucune loi, qu'aucune mesure générale ne peut régler.

La deuxième formule est celle qui obtient actuellement le plus de faveur auprès des entreprises à la recherche d'un esprit nouveau. On la nuance davantage lorsqu'on accorde au propriétaire ou au chef d'entreprise le contrôle des décisions économiques, laissant aux ouvriers une voix facilement prépondérante en ce qui regarde les questions sociales et techniques. Quoi qu'il en soit de la balance des pouvoirs, les travailleurs sont intégrés à l'entreprise et restent informés de toute la marche de l'entreprise.

La troisième formule est celle des travaillistes et des coopérateurs dans une entreprise de production. L'idée générale est que les travailleurs gardent le profit et les prêteurs de capitaux reçoivent un intérêt généralement stable comme propriétaires. La difficulté d'une telle formule c'est d'abord celle de trouver le capital. Ses détenteurs préféreront déposer leur capital à la banque plutôt qu'acheter des actions si celles-ci ne rapportent pas davantage. Une autre difficulté est celle de trouver le véritable chef d'entreprise, ce *manager* dont tout le monde parle et dont les qualités ne sont mises en relief qu'avec une motivation vraiment puissante. Il devrait y avoir des personnalités chez lesquelles les motivations sociales devraient être aussi puissantes que les motivations du profit personnel, mais elles sont plus rares. C'est en grande partie à cause de ce facteur propre à la nature humaine que les soviétiques ont été obli-

gés de multiplier les contrôles et les récompenses sous forme de vacances à la Mer Noire, d'un dacha dans la forêt, d'un boni en salaire, exactement comme dans les pays capitalistes.

Tout ceci nous montre comment les innovations en ce domaine doivent être prudentes et progressives. J'apporte ici deux exemples choisis volontairement dans le passé afin de mieux décanter les grandes lignes. Le premier est celui de M. Charles McCormick ⁽³⁾ qui organisa ses employés en trois conseils distincts : le conseil de production laissé aux ouvriers et à un ou deux représentants des dirigeants, le conseil des ventes groupant tous les employés à la publicité et au *marketing*, le conseil *junior* formé de dirigeants et de membres de l'exécutif. Le conseil *senior* est formé par ces trois conseils qui se réunissent chaque samedi matin. En 1932, ce conseil *senior* eut à étudier 2109 recommandations soumises par les trois conseils composants. Tout est réglé de la façon la plus démocratique et cette entreprise passa pour un modèle du genre. Un millier d'entreprises cherchèrent par la suite à adapter cette idée, selon leurs propres besoins.

Un autre exemple de cette participation à la gestion est celui d'une grande entreprise de chaussures que l'on a fragmentée en ateliers autonomes, de dimension moyenne ⁽⁴⁾. Une équipe de travailleurs forme un atelier, sous la direction d'un responsable, et elle s'engage à fournir tant de pièces en tel temps prévu pour telle somme d'argent, proportionnelle au rendement. Le contrat passé, les ouvriers se répartissent les tâches, travaillent au rythme qui leur convient. Le salarié devient un fournisseur. La direction, plus proche, devient plus humaine. De là à la création d'un conseil d'usine groupant les ateliers, il n'y a qu'un pas. Au contrat de louage de services on a substitué un contrat de relations commerciales. Les travailleurs traitent avec l'entrepreneur com-

3 — Charles McCormick : **Multiple Management**, Jacobs Press, 1945.

4 — Louis Maire : **Au-delà du salariat**, p. 452.

me des gens qui sont dans les affaires. Au lieu d'améliorer les relations entre l'homme et la machine, on améliore les relations entre l'homme et l'homme dans l'exécution du travail ⁽⁵⁾. Il faut souligner d'une façon spéciale l'apport généreux de grands penseurs de l'entreprise comme le resteront Alexandre Dubois (Structures nouvelles dans l'entreprise, Paris 1946), Louis Maire (Au-delà du salariat, Payot, 1946) et Jean Leclair (1801-1872).

Ces penseurs faisaient de la cogestion un *devoir* de la direction mais, en 1970, M. Philippe de Woot en fait maintenant un *droit* des intéressés : « La participation est devenue un droit de l'homme. Chaque homme apparaît comme le co-auteur, le co-responsable et le co-bénéficiaire de l'oeuvre sociétaire. Tout homme a donc le droit et le devoir subséquent de participer à cette oeuvre. Dans cette optique, le problème de la participation doit être posé en termes de droit des intéressés plutôt qu'en termes de devoir de la direction. La participation doit aller jusqu'à la transformation des structures de l'entreprise. Ces structures nouvelles doivent permettre l'institutionnalisation du dialogue. Elles ne doivent cependant pas aller jusqu'au partage de la souveraineté » ⁽⁶⁾. On pourra discuter longtemps si une telle participation est un droit des travailleurs mais il reste que les chefs d'entreprise, dans l'ensemble, ont plus écouté leurs intérêts que leurs devoirs. Aujourd'hui il ne leur est plus permis de se tromper sur la mentalité ouvrière. Leurs refus souvent systématiques de toute participation à une certaine gestion de l'entreprise est la grande raison qui pousse la classe ouvrière et leurs syndicats vers le socialisme et sa forme extrême le communisme. Leurs responsabilités sociales, énormes et sérieuses, non assumées, nous conduisent à une décennie de violence et de malaises. Il faut faire quelque chose. Et ce sont les ouvriers qui ont la faveur de l'opinion.

5 — Henri Dubreuil : **A chacun sa chance.**

6 — Philippe de Woot : **Pour une doctrine de l'entreprise**, Seuil, 1968, p. 74.

2 — Le deuxième élément de transformation sociale c'est la participation des travailleurs aux bénéfices. On distingue généralement trois grandes formes de participation aux bénéfices : 1) une remise pure et simple en argent dès que les profits sont connus, suivant un pourcentage établi d'avance ; 2) une forme d'épargne obligation remise à l'occasion d'une maladie, du départ ou de la retraite ; 3) l'attribution d'actions de l'entreprise connue sous le nom d'actionnariat et qui a le mérite de rendre les travailleurs juridiquement propriétaires de l'entreprise au même titre que les sociétaires. Ordinairement ces derniers ne sont que des *sleeping partners* mais les travailleurs-propriétaires introduisent une tout autre conception de la propriété industrielle et de son administration.

Ces trois formes ont un effet psychologique et social très puissant d'abord par *l'effet d'intéressement* des travailleurs à l'entreprise et par *l'effet de participation* qui rend tout le personnel solidaire les uns des autres. Entre les trois formes de participation aux bénéfices, le boni, le plan d'épargne et l'actionnariat, ce sont les deux dernières qui ont retenu davantage l'attention.

Aux Etats-Unis, il y aurait entre 85,500 et 145,900 entreprises qui pratiquent une forme ou l'autre de la participation aux bénéfices. Une entreprise sur cinq, employant plus de cinquante travailleurs, a un plan de participation aux bénéfices. Les petites entreprises préfèrent le boni mais parmi celles qui ont plus de vingt employés, plus du double préfèrent un plan d'épargne ou l'actionnariat. Ainsi 240,000 employés de l'*American Telephone and Telegraph* possèdent 2,700,000 actions. Les 730,000 salariés de *General Motors* ont 1,200,000 actions de leur entreprise. Les 150,000 employés de la *Standard Oil of New Jersey*, 700,000 actions. Les 330,000 employés de *Ford Motor*, 340,000 actions. Et ainsi de la *General Electric* et de la *U.S. Steel*.

En Grande-Bretagne on compte près de 2,000,000 de travailleurs qui participent à l'actionnariat. En France

la formule commence à se répandre depuis 1969. Tous peuvent retirer d'excellentes informations des publications de la Profit Sharing Research Foundation (1718 Sherman Avenue, Evanston, Illinois 60201, U.S.A.) ou auprès des experts du Council of Profit Sharing Industries, de Chicago. Au Québec les meilleures études sur le sujet ont été celles de M. Charles-Edouard Lebrun alors qu'il était directeur général de l'Association professionnelle des industriels. Cette Association, devenue le Centre des dirigeants d'entreprise (5875 avenue Papineau, Montréal 331), a comme directeur général M. Jean Brunelle.

D'abord conçu par des idéalistes, la participation aux bénéfiques sous toutes ses formes s'est répandue à cause des nouvelles relations humaines, du nouveau climat introduit à l'usine et des succès financiers apportés. Pourtant tous ont remarqué qu'en époque de grande prospérité, de tels plans tendent à se multiplier mais qu'en époque de détresse économique, ils tendent à disparaître. C'est qu'alors le nombre de chômeurs augmentant et les profits diminuant, il paraît à tous qu'il n'est plus nécessaire d'insister et on se contente de gagner son pain quotidien, heureux du minimum dans les difficultés plus générales du pays. L'intérêt à la participation aux bénéfiques a donc été décrit comme *cyclique*, comme la prospérité elle-même en économie capitaliste.

Même en période de prospérité générale, des plans de participation aux bénéfiques ont connu l'échec, généralement à cause des raisons suivantes : 1) les profits étaient trop petits ou même nuls ; 2) l'entreprise changeait de propriétaires ou d'équipe de dirigeants ; 3) l'absence de préparation suffisante ou de dialogue entre dirigeants et travailleurs de sorte qu'une opposition larvée, une méfiance nourrie contrecarraient tous les bienfaits qu'aurait apportés la participation aux bénéfiques ; 4) la préférence des travailleurs pour une hausse de salaire, souvent sur la pression des syndicats qui croient menacée leur existence même.

Ces obstacles sont réels, cependant le nombre des réussites est tel, l'intérêt que les gouvernements portent à ces différentes formes d'épargne et d'investissement dans l'industrie nationale devient si puissant que la participation aux bénéfices, surtout si elle accompagne une forme de cogestion, paraît la grande formule de l'avenir dans les relations patronales-ouvrières. Souvent des patrons y voient une forme dangereuse de socialisme et ils critiquent cette forme de participation en disant : "Les ouvriers sont bien prêts à partager les profits mais refusent toujours de participer aux pertes ». De telles affirmations demandent à être nuancées. Tout dépend de l'esprit créé à l'usine. Ainsi une usine de tannage, dans Le Bas du fleuve, ayant brûlé complètement, les ouvriers trouvèrent ou empruntèrent \$200,000 pour aider LEUR usine à reprendre vie. Et combien d'autres exemples pourraient être apportés. La participation aux bénéfices nous éloigne du capitalisme. Elle introduit l'esprit coopératif. Si l'usine doit fermer ses portes à cause d'une mauvaise administration, de manipulations secrètes des finances, évidemment les travailleurs la laisseront mourir. Mais ce sera entièrement différent si les travailleurs considèrent l'entreprise comme un lieu communautaire où eux-mêmes, et indirectement toutes leurs familles, ont des intérêts financiers et humains. Ce sens de la participation encourage à la créativité, à mieux absorber les changements imposés par les découvertes et les techniques et multiplie les motivations d'affronter la vie et ses défis.

CONCLUSION

L'Etat a de plus en plus un rôle d'arbitre et de partenaire dans le monde industriel. Au Québec il a manifesté sa volonté de développer l'éducation et le bien-être. Faut-il dire que c'étaient les aspects sociaux les plus faciles ? Mais l'Etat devient de plus en plus intéressé aux aspects industriels du pays à cause des répercussions politiques qu'ils entraînent : chômage, subventions, na-

tionalisations. Son revenu annuel dépend de la marche des affaires, du commerce et de la production nationale. Des usines en difficulté, ce sont des régions qui souffrent et qui crient vers lui. Des syndicats mécontents, ce sont des affrontements et des grèves dangereuses. La législation devient de plus en plus complexe. Son rôle de médiateur lointain pour remettre ensemble les morceaux cassés lui paraît insuffisant. Il est pressé d'investir, de devenir partenaire de nombreuses industries. Il voudra devenir l'*intégrateur* des volontés de développement à la fois sous l'aspect économique et sous l'aspect humain et social.

Cette entrée progressive de l'Etat dans le monde de la production ne lui permet pas d'être réduit à un rôle de subsidiarité. Il tend à assumer d'immenses projets hors de la portée des initiatives privées comme celui de la Baie James dont l'exploitation coûtera environ huit milliards de dollars. Il tend à nationaliser comme l'Hydro-Québec. Il tend à devenir partenaire, soit par SOQUEM, SGF, la Caisse de pensions et dix autres moyens. Le libéralisme économique est bien mort. Il faut prévoir ce qui prendra la place. Les patrons qui rêvent à des libertés comme à l'anarchie économique d'hier, sont d'une autre époque. Il leur faut envisager le futur. Ou ils lui feront face et ils envisageront leurs responsabilités sociales en même temps que leurs responsabilités économiques ou ils devront disparaître soit sous la force des choses soit sous la pression des travailleurs et de l'Etat.

Un tel Etat, de tels chefs d'entreprise ne nous conduiraient pas vers un monde politique totalitaire mais vers la démocratie industrielle ouverte aux changements et qui appelle les équipes de travailleurs à la créativité, ensemble, à la production, aux relations plus humaines. Nous assistons à la naissance d'une nouvelle conscience collective.



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :

- Bureau international du Travail : La coopération, Genève, 1956, 166 pp.
L'entreprise et les facteurs qui influent sur sa marche, Genève, 1966, 260 pp.
- Institut national de gestion prévisionnelle et de contrôle de gestion (I.C.G.) : Vers une gestion participative, Hachette, 1971, 224 pp. — Préface de François Bloch-Lainé.
- Raoul Algon : La participation dans l'entreprise : Les plans d'épargne, Delmas, 1967. La participation des salariés, Delmas, 1966.
- Stephen S. Cohen : Modern Capitalist Planning : the French model, Widenfeld and Nicolson, London, 1969, 310 pp.
- Robert L. Heilbroner : The future as history, Harper, 1959, 218 pp.
- B. L. Metzger : Profit Sharing in Perspective, Profit Sharing Research Foundation, 1718 Sherman Avenue, Evanston, Illinois, 1964, 158 pp.
- Jean Meynaud : La technocratie, Payot, 1964, 298 pp.
- Philippe de Woot : Pour une doctrine de l'entreprise, Seuil, 1968, 284 pp.
- François Perroux : Aliénation et société industrielle, Gallimard, 1970, 186 pp.
- A. A. Berle : La réorganisation de l'économie américaine, P.U.F., 1965.
- Bloch-Lainé F. : Pour une réforme de l'entreprise, Seuil, 1963.
- Centre de recherches sociologiques de l'Université de Louvain : Les Motivations des cadres, Louvain, 1961.
- De Barys E. et Henrion R. : L'entreprise et le progrès social, Cahiers économiques de Bruxelles, 1963.
- J. K. Galbraith : The New Industrial State, Houghton Mifflin, Boston, 1967.
- P. Huvelin : L'avenir de l'entreprise industrielle, Centre de recherches et d'études des chefs d'entreprise, Cahier no 8, Paris.
- Paul VI : Populorum Progressio, 26 mars 1967. Octogesima adveniens, au cardinal Roy, 14 mai 1971. Discours aux Evêques lors du Congrès eucharistique de Bogota, 1968.
- Molitor, M. : Cours de sociologie de l'entreprise, Centre de perfectionnement, Louvain, 1966.
- Perroux F. et Bloch-Lainé F. : L'entreprise et l'économie du XXe siècle, Paris, P.U.F., 1967.
- J.-J. Servan-Schreiber : Le défi américain, Paris, Denoel, 1967.
- Henri Hartung : Les princes du management, Fayard, 1970, 122 pp.
- Et les revues spécialisées en ce qui regarde le **management**, la sociologie, la psychologie de l'entreprise moderne.
- DOCUMENTS (revue des questions allemandes), en particulier les numéros 2-1966 ; 4-1968 ; 6-1970, portant sur La cogestion ; Relance de la cogestion ; Les chefs d'entreprise à l'heure du choix.

Le droit à l'autodétermination

par Emile SOUCY

Il était amusant, ces derniers mois, de suivre les bulletins de nouvelles à l'égard de la question qui se posait à la veille du congrès du Nouveau-Parti Démocratique à Ottawa : le N.P.D. reconnaîtrait-il au Québec le droit d'autodétermination, autrement dit, le droit de sécession ?

Du Nouveau-Brunswick, toutes ces tentatives infructueuses pour faire accepter le droit de sécession par les divers partis politiques ressemblent à des efforts qu'une personne gaspillerait à enfoncer une porte ouverte. Car nous savons que c'est grâce aux manoeuvres et interventions du Nouveau-Brunswick si ce droit fait partie inhérente et essentielle du pacte confédératif.

J'ai devant moi un document officiel de l'État du Nouveau-Brunswick racontant l'histoire de son drapeau adopté conformément à un décret de la reine Victoria en date du 26 mai 1868. Cet historique parle de Confédération et non de Fédération, de pacte confédératif et non de pacte fédératif.

Les Pères de la Confédération connaissent parfaitement en 1867 la différence entre une fédération et une confédération. Les États-Unis venaient de terminer la Guerre de Sécession (1861-5) où les États du Nord portaient le nom d'États fédérés et les États Sudistes le

nom d'États confédérés parce qu'ils réclamaient le droit de sécession. Les « résolutions » de Québec adoptées en 1864 par six colonies comportaient une union fédérale. Mais ce projet fut rejeté par Terre-Neuve et par l'Île du Prince-Edouard. Le Nouveau-Brunswick en fit autant dans son élection de 1865. Subséquemment le parlement adopta une motion comportant l'envoi d'une délégation à la Conférence de Londres (1866) mais stipulant qu'il ne pouvait pas s'agir d'une union législative (État unitaire). Les délégués du Québec et de l'Ontario déclarèrent qu'ils voulaient s'en tenir aux « résolutions » de Québec. Ceux du Nouveau-Brunswick répondirent qu'il « valait aussi bien retourner chez eux, dans ce cas, parce qu'il n'y aurait pas d'union selon ces termes ». Ensuite, les seize délégués formulèrent par écrit les « résolutions » de Londres, lesquelles parlaient de « provinces confédérées » et non de « provinces fédérées » comme aux conférences antérieures de Halifax, Saint-Jean et Québec.

Le mot confédération comporte et implique le droit de sécession ainsi que l'a proclamé peu avant la dernière Guerre mondiale l'Hon. A. P. Patterson, ministre des Affaires municipales et fédérales, devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Peu d'années après la Confédération, le Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, Joseph Howe avait affirmé et invoqué ce droit de sécession. Vers 1885, Honoré Mercier, Premier ministre du Québec, avait convoqué une conférence des « provinces » à Québec. Le droit de sécession y fut également proclamé.

Pour sa part un ancien Premier ministre, Lester Pearson, a écrit dans la revue *MacLean*, numéro de juillet 1967, page 47 : « Disons que le Québec ou toute autre province a établi par la volonté de son peuple un État séparé. Nous accepterions ce fait, même à regret ».

Pendant la même année 1967, le Premier ministre Alexis Kossiguine a prononcé un discours devant les Nations Unies comme suit : « Durant toutes les cinquante

te années de son histoire, l'Union soviétique traite avec respect tous les peuples, grands et petits. Chaque peuple jouit du droit de créer son propre État national et indépendant. Tel est l'un des principes fondamentaux de l'Union soviétique... M. Kossiguine a précisé qu'en soutenant les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'Union soviétique condamne aussi résolument les tentatives de n'importe quel État de poursuivre une politique d'agression, de conquête des terres d'autrui et l'assujettissement des peuples qui y habitent ».

Les partis politiques canadiens qui, sous la poussée de l'opinion publique de la majorité anglaise refusent de reconnaître au Québec le droit à l'autodétermination, méprisent et contestent effrontément le paragraphe 2 de l'article premier de la Charte des Nations Unies. Ils adoptent une attitude contraire à celle de Jean XXIII qui, en 1960, déclarait dans son message à l'Afrique d'expression française :

« Il nous plaît de vous exprimer à nouveau notre grande satisfaction de voir se réaliser les accessions à la souveraineté. L'Église s'en réjouit et fait confiance à la volonté de ces jeunes États de prendre la place qui leur revient dans le concert des nations ».

De nombreuses violations de notre constitution (pacte confédératif) dont le pouvoir central se rend coupable se trouvent condamnées dans un arrêt du Conseil privé (Attorney Gen. for Canada contre Att. Gen. for Ontario, 1937, A.C. page 366-7) : « Supposons que le fédéral a prélevé au moyen d'impôts une somme d'argent, il ne s'ensuit pas que toute loi destinée à en disposer soit de la compétence du gouvernement fédéral... Pré-tendre le contraire serait fournir au fédéral un moyen facile d'invasion dans le domaine provincial ». C'est précisément là ce qu'a fait le fédéral depuis 25 ans, en subventionnant les écoles, les universités, les routes d'accès aux ressources naturelles, les municipalités, la santé, la sécurité sociale, etc. François Mauriac avait bien raison d'écrire : « Je n'ai jamais pu attacher d'importance aux

Constitutions. Je ne crois pas à leurs vertus si je crois à leurs vices qui sont les vices mêmes du peuple auquel on les impose : car il a vite fait de les plier au gré de ses intérêts ».

Il se trouve cependant encore au Canada français des personnes qui ont la naïveté de croire que la majorité anglophone respecterait les clauses d'une constitution renouvelée et que le Québec négociant seul contre neuf « provinces » possède le pouvoir, dans notre régime actuel ou dans une constitution rénovée, d'assurer la protection des minorités françaises partout au Canada.

Devant les multiples invasions du fédéral dans les domaines provinciaux, le Québec francophone ne peut s'empêcher de faire le raisonnement suivant : « Le pouvoir fédéral s'est moqué de la loi de l'Amérique du Nord Britannique depuis cent ans et plus, l'expérience nous interdit de croire qu'une nouvelle constitution sera davantage respectée par la majorité anglophone qui domine et gouverne à Ottawa. Le fédéral a sabordé la constitution de 1867 laquelle garantissait l'autonomie des « provinces », nous sommes donc réduits à réclamer la sécession et l'indépendance puisque notre régime actuel de centralisation devient une domination perpétuelle et complète d'un peuple (la majorité) sur l'autre (la minorité) »

Voilà ce qui explique le piètre résultat des conférences constitutionnelles.



Arme psychologique puissante

par Jules-Bernard GINGRAS.

Je ne m'attarderai pas à distinguer entre obscénité, érotisme et pornographie. Tous ceux qui, chez nous, discutent ces problèmes, — comme vous avez pu le voir à la télévision, — s'attardent à des distinctions qui ne mènent à rien, au point de vue pratique. Ils en reviennent toujours, avec une sorte de prédilection, à la nécessité de réhabiliter la sexualité, valeur trop longtemps négligée, trop longtemps méconnue. Ils évoquent tous les refoulements de l'ère victorienne, toutes les pieuses exagérations du jansénisme français et du puritanisme américain.

La moralité objective semble être bien loin de leurs préoccupations et ils ne recourent, en général, — c'est ce qui m'effraie, — qu'à la *norme sociologique*. On dirait à les entendre qu'il n'en existe pas d'autre. Pour eux, est moral, *ce qui se fait* ou ce qui est socialement acceptable.

Cette référence exclusive à ce qui se passe dans le monde ou à l'opinion des masses, conduit aux pires et aux plus dangereuses absurdités. C'est comme si, l'homicide et le vol augmentant dans des proportions considérables, le gouvernement en venait à déclarer que le vol et l'homicide sont parfaitement légitimes, parce qu'une bonne partie de la population s'y livre sans scrupule.

Ceci prouve à l'évidence combien profonde est l'imprégnation socialiste et combien profond en même temps, l'oubli des principes du droit naturel. Croyance simpliste aux faits sociaux comme règle de vie. Croyance naïve à l'infailibilité de la masse, détentrice de toute vérité. Croyance aussi absurde que serait celle du médecin, qui au lieu de s'appuyer sur la nature physique de l'homme, telle que les lui fournissent l'anatomie et la physiologie qu'il a étudiées, se baserait sur l'opinion du patient. Ignorance de l'histoire aussi bien que de la philosophie et de la psychologie de l'être humain.

On s'inquiète peu de la nature de l'homme. On veut ignorer le maléfice d'activités contre nature ; on veut ignorer le fait qu'il peut exister, dans la société, des éléments ou des coutumes déshumanisantes. On veut ignorer qu'à certaines époques, l'histoire a pu trahir l'homme, dans sa nature et dans sa dignité. On veut ignorer que la masse puisse être illogique ou irrationnelle.

Evidemment si l'on suit ce courant de pensée, le problème de la pornographie est insoluble, par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de découvrir des normes fixes.

La principale préoccupation de ceux qu'alarme la vague de pornographie est son effet sur la jeunesse et en général sur les fibres morales de la nation. En d'autres termes, ce qui nous intéresse nous, c'est de savoir si l'exhibitionisme pornographique influence la conduite des gens et si oui, en bien ou en mal. Plaçant la pornographie dans le contexte humain, nous nous demandons si elle joue un rôle positif ou un rôle négatif, dans l'acheminement de l'homme vers son destin d'homme.

1) Les raisons

Tout d'abord, à force de parler de la sexualité et de l'illustrer de diverses façons, propres à frapper l'ima-

gination, on lui donne de l'importance. Dans l'esprit de ceux qui sont aux écoutes de cette propagande, qu'elle soit écrite, parlée ou imagée, le sexe devient bientôt une valeur de premier plan. Non seulement le chrétien, mais le psychologue, s'il échappe au matérialisme, ne peuvent qu'y voir une trahison de l'homme.

Même s'il s'agissait d'un animal, la réaction serait à peu près la même. Qui aurait un chien dans sa maison, si toute la vie du chien et son utilité étaient centrées sur le sexe. L'observation commune montre clairement que son activité sexuelle est très limitée, que sa courte existence se passe à faire beaucoup d'autres choses et qu'il a par conséquent beaucoup d'autres usages et utilités.

Si nul spécialiste n'oserait affirmer que la valeur sexuelle est la première chez le chien, quelle conclusion le psychologue pourrait-il former s'il se pose la même question à propos de l'homme ? Le sexe est une valeur d'ordre animal, parmi d'autres. Que l'homme soit un animal, nous ne le nions pas, mais il est *autre chose*, il est *surtout* autre chose. Ce qui le fait spécifiquement homme, ce n'est certainement pas le pouvoir biologique de se reproduire.

La pornographie, par conséquent, n'illustre qu'une des fonctions biologiques de l'homme. En faire une valeur de premier ordre sur le plan humain, constitue donc une sorte de crime contre sa nature et une insulte à sa dignité. C'est pourtant ce qui arrive lorsque la sexualité dans ses aspects les plus primitifs devient le seul ressort du roman, du cinéma, du théâtre, de l'art. En un mot, lorsqu'on la retrouve partout.

Ceci s'applique jusqu'à un certain point à l'éducation sexuelle qui chez nous — voit-on par de nombreux exemples — ne se situe pas dans une philosophie spiritualiste de l'homme ni dans le cadre de la moralité et de l'institution matrimoniale, mais côtoie la pornographie et le vice.

2) Les exemples : la Suède

L'exemple de la Suède est typique. Après 10 ans d'éducation sexuelle obligatoire et à tous les degrés dans le système scolaire, quel en est le bilan ?

Il est très clair. D'après les documents les plus objectifs, l'opinion est encore divisée à son sujet en Suède même, et pour cause. La moralité a été tout simplement balayée. Le nombre de crimes, de perversions, de maladies vénériennes a considérablement augmenté. Les relations sexuelles pré-nuptiales se sont multipliées dans des proportions énormes, si bien que le mariage et la famille sont en péril. La prostitution n'existe plus comme une profession à part, parce qu'elle est maintenant généralisée. Le suicide est devenu une plaie nationale, parce que les abus sexuels conduisent dans un grand nombre de cas, au désespoir et à la névrose.

Il n'est pas exagéré d'attribuer à l'éducation sexuelle, telle qu'elle s'est pratiquée, la vague de pornographie qui déferle sur toute la Scandinavie. On a réussi à faire du sexe le *tout* de l'homme et en quelque sorte la principale raison d'être de son existence.

Il faut lire à ce sujet les commentaires non seulement des hommes d'Église, mais des médecins de Stockholm, qui demandent instamment au gouvernement de mettre un terme à la licence, au nom de l'humanité, au nom de la santé physique et mentale.

Pourtant le mouvement pour l'éducation sexuelle avait débuté sous les meilleurs auspices, dans un climat de respect de la morale et des institutions. Si l'on relit en effet le Manuel royal, publié par l'État et distribué aux instituteurs, on y trouve des principes comme ceux-ci :

« L'activité sexuelle doit se concevoir strictement dans les limites de l'union matrimoniale. Avant le mariage, les adolescents ne doivent avoir aucune vie sexuelle ni aucune relation entre sexes. »

On est loin de tout cela aujourd'hui. L'éducation sexuelle n'a eu qu'un résultat : mettre le sexe à la mode.

C'est là qu'on peut réaliser la sagesse des Écritures, qui par la bouche de saint Paul nous dit : « On évitera de parler de ces choses. » La sagesse aussi des théologiens, qui traditionnellement ont prêché la discrétion, même dans le mariage. Dieu a fait si puissant cet instinct primordial de reproduction, qu'un potentiel d'émotivité énorme l'accompagne toujours. Un potentiel si énorme, qu'il suffit d'en évoquer crument la réalité pour soulever la passion et exposer par conséquent à la tentation et à l'abus. C'est là surtout que se révèle la fragilité de l'homme. Et la pornographie, par l'excitation qu'elle produit, provoque directement l'expérimentation et l'abus.

Jusqu'ici nous avons considéré tout cela du point de vue naturel, du point de vue de l'équilibre personnel et social et nous n'avons pas craint d'affirmer que de faire de cette valeur animale, une chose primordiale dans la vie humaine est un crime contre l'homme. Que dire maintenant si nous considérons le problème avec les yeux de la foi, si nous évoquons la dignité surnaturelle de l'homme et son destin éternel. D'insulte à l'homme, la pornographie devient une insulte à Dieu dans son oeuvre, méconnue et prostituée.

La fonction de reproduction est une association à l'oeuvre divine, une sorte de co-crédation. De là elle tient un caractère sacré et on ne peut la concevoir détachée du contexte générateur de vie. C'est pourquoi tout ce qui l'entoure et la prépare, les fréquentations, les fiançailles, le mariage sont à leur tour traditionnellement revêtus de ce même caractère.

Mais quand l'égoïsme humain s'en empare, pour en faire un simple instrument de plaisir, en le frustrant de sa fin propre, il commet un abus criant. Les conséquences morales, sociales et psychologiques sont immenses. On ne peut en effet introduire le désordre dans le

plan du créé sans provoquer des remous catastrophiques. Blessé dans sa nature, l'homme ne peut maintenir l'équilibre en lui-même et autour de lui. C'est une humiliation dont il ne peut se relever sans dommages pour lui et pour les autres, car pour un être humain, vouer toute son existence à la conquête du plaisir animal, c'est sans doute la plus terrible déchéance.

C'est précisément cet abaissement de l'homme au-dessous de sa nature, qui est exprimé par la pornographie. Elle est une sorte de cristallisation d'un abus monstrueux, et l'image qu'elle présente de l'homme en est défigurée. Elle exalte, non pas ce qui fait sa grandeur, cette appartenance au monde de l'esprit, qui le place à part dans la création, mais elle le ravale au niveau du monde animal, qui devient comme une prison, dont, — l'habitude aidant, — il ne peut plus s'échapper. Fruit de l'égoïsme, cette apothéose du sexe, tente à renforcer cet égoïsme au point que l'homme devient incapable d'aimer. Elle se trouve ainsi à l'origine de la plupart des troubles conjugaux et surtout du divorce, qui est toujours le résultat d'une défaite de l'amour en face des revendications de l'égoïsme.

Les résultats sont encore plus spectaculaires, lorsqu'il s'agit des jeunes. Accélérant le développement sexuel, elle ralentit par contre-coup le développement psychologique. Cela peut devenir une attitude sociale : les hommes et les femmes ne sont recherchés qu'en proportion du plaisir qu'ils peuvent procurer. Bientôt, les humains seront traités comme des *choses*, dont on se sert et que l'on *rejette ensuite*.



Témoignages et enquêtes

par Jules-Bernard GINGRAS

Si à nos yeux d'hommes et de chrétiens, la pornographie apparaît si dangereuse dans ses effets, il ne faut pas nous imaginer que nous sommes les seuls à penser ainsi. Voici quelques témoignages des plus hautes autorités dans le domaine scientifique et social.

Les témoignages

Voici d'abord l'opinion de l'Académie de médecine de New-York, déclaration de février 1965 :

« Cette sorte de littérature augmente l'attraction du vice. Elle produit intentionnellement l'excitation sexuelle et par conséquent conduit à la fornication et à la prosmicité, qui, à leur tour, aident à répandre les maladies vénériennes chez les moins de vingt ans. Le Service de santé devrait s'opposer à la littérature salace. »

Le docteur Max Levin, psychiatre de New-York écrit :

« Je suis convaincu que la pornographie mine la santé mentale de nombreux jeunes, dont la personnalité est détruite par ces influences dangereuses dès leurs jeunes années... Des publicistes sans scrupules nourrissent leur faim sexuelle et leurs livres lubriques deviennent la grande attraction des

kiosques de journaux et des magasins de bonbons, partout où les jeunes se rencontrent. »

Le docteur Nicolas Frig, psychiatre-chef du comté de Philadelphie déclare :

« Le plus puissant facteur qui induit les adolescents à l'activité sexuelle est la pornographie. Elle suscite des habitudes et des désirs impurs. Elle peut causer le viol et dans certains cas le meurtre de la victime. »

Le docteur Benjamin Capman, chef psycho-thérapeute de l'hôpital Sainte-Elisabeth de Washington nous dit :

« Il y a une relation directe entre la délinquance juvénile, la vie sexuelle et la littérature pornographique. »

C.W. Wilson, chef de police de Chicago déclare :
« La littérature obscène est un problème primordial aux États-Unis aujourd'hui. L'excitation sexuelle produite par la littérature obscène a été responsable du comportement criminel, de l'assaut vicieux jusqu'à l'homicide. »

Edgar Hoover, chef du F.B.I. ou police fédérale des États-Unis affirmait il y a déjà 15 ans que :

« La progression des crimes sexuels est précisément due à la littérature sexuelle présentée par certains magazines. Elle crée des criminels plus rapidement que les prisons peuvent être construites. »

Le Père Morton Hill, directeur de l'opération Yorkville, — en contact intime avec des milliers d'adolescents qu'il examine, — croit que la littérature obscène comporte quatre effets indésirables sur la jeunesse :

1. Dans tous les cas, elle affaiblit la volonté ;
2. Elle produit une introversion générale de la personnalité en fortifiant l'égoïsme ou l'égoïsme ;

3. Elle crée une impression générale de frustration en créant des désirs irréalisables ;
4. Elle provoque la rébellion contre l'autorité.

Le docteur Frédéric Whertham, psychiatre, dans un grand nombre de livres et d'articles, dont les titres sont éloquents, par exemple, « La Séduction des innocents » ou un autre « L'information de masse et les déviations sexuelles », décrit les effets de ce qu'il appelle « la saturation de l'esprit enfantin par les spectacles de sexe et de violence. » Elle conduit, — écrit-il, — « à la démoralisation et à la destruction de tous les bons sentiments... et cette maladie est contagieuse. »

« Les attitudes des enfants et les actes qui en résultent sont formellement affectés par la lecture d'une littérature qui combine le sexe et la violence. Je suis convaincu que cette combinaison crée dans l'esprit des enfants l'égo idéal de la brute, qui par sa force physique fait ses propres lois. »

Enfin le Conseil national des juges de cour juvénile déclare dans une résolution :

« Le caractère de la délinquance juvénile a changé par l'effet de la stimulation des publications salaces. Les publications vicieuses conditionnent l'esprit de nos enfants. »

Le rapport du Comité de l'organisation nationale pour la littérature décente contient l'affirmation suivante :

« La littérature lubrique sabote complètement la moralité de la jeunesse. »

Après tous ces témoignages, il est bien difficile de douter des effets néfastes de la pornographie, comme le font beaucoup des nôtres, qui se font entendre sur les ondes.

La grande difficulté que l'on rencontre quand on veut l'enrayer, c'est d'une part, l'énormité et la puissance du capital investi dans le marché du vice, et, d'autre

part, la nécessité de fournir devant les cours de justice des preuves légalement acceptables. Devant l'habileté des avocats de la défense qui se réclament sans cesse d'un tabou, celui de la liberté de presse, il faudrait pour le moins une vérification scientifique de toutes ces opinions.

Les Enquêtes

C'est dans ce but qu'une religieuse, docteur en psychologie, soeur Marie Corde Lorang, entreprit une enquête auprès de 3,206 élèves des écoles secondaires en Californie, Illinois, Iowa, Pennsylvanie, New-York, Hawaï, aux Philippines, en Tanzanie et au Guatemala, au sujet des effets moraux et émotifs de la littérature pornographique. À la fin de son enquête, elle déclarait :

« qu'il n'y a pas le moindre doute que les livres, les magazines et les illustrations de toute sorte, non seulement ont le pouvoir de produire l'émotion sexuelle mais en fait le font. »

Les résultats ont été publiés dans un livre de 300 pages par la firme Charles Scribner de New-York.

Voici quelques détails :

Les questionnaires ont été remplis par 3,206 étudiants. Cent pour cent ont déclaré qu'ils avaient été affectés par leurs lectures.

Certaines questions surtout fournissent des réponses significatives :

« Avez-vous jamais fait quelque chose parce que vous l'aviez lu ou vu représenté auparavant ? »

47% des garçons et 41% des filles ont répondu OUI.

A la question « Si ils ont été sexuellement excités par des illustrations, 79% ont répondu OUI.

A la question « Est-ce que cela vous a conduit au mal ? »

41% des garçons ont répondu OUI et les filles 21%.

Une des grandes surprises de l'enquête a été le fait que dans la liste des ouvrages qui ont eu sur eux un mauvais effet, les étudiants ont fait mention d'un grand

nombre de livres, dont la lecture était exigée d'eux par leur programme d'étude. Nous regrettons profondément que la même chose se reproduise dans le milieu québécois, où des professeurs sans scrupule, mettent dans les mains de leurs élèves des livres à l'index, c'est-à-dire dangereux pour la foi ou la morale.

Dans la lumière de ces enquêtes et de ces témoignages, on peut se prononcer avec exactitude sur les spectacles présentés à la jeunesse comme aux adultes par la télévision et par le cinéma, car ce qui est vrai de la lecture, s'applique à fortiori au cinéma et à la télévision.

N'oublions pas d'inclure dans ce jugement, non seulement les centaines de films immoraux et souvent pornographiques, mais aussi certaines entrevues et certaines discussions qui n'échappent pas au reproche de scandaleuses. Quant aux salles de cinéma, vous savez à quoi vous en tenir. Elles excellent dans une seule spécialité : l'érotisme.

En somme, le jeune Canadien-Français vit dans une atmosphère de sexualité et de pornographie plus encore que le jeune Américain, car la télévision américaine est à peu près encore irréprochable dans son traitement des valeurs spirituelles et des institutions et la pornographie en est rigoureusement exclue.

Quant au cinéma hollywoodien, malgré la confusion des valeurs qui l'illustre, on ne peut pas dire qu'il soit en général pornographique. Rien en tout cas, qui soit comparable à ce qu'on rencontre chez nous.

La seule source de pornographie ouverte au public américain en général se trouve dans le roman érotique et les illustrés. Cette littérature n'est pas uniformément contrôlée ; proscrite dans certains États, elle ne l'est pas dans d'autres. Le théâtre érotique semble confiné à New-York ; mais il coûte tellement cher — \$25.00 du siège — qu'il n'atteint qu'un public très restreint. ⁽¹⁾

(1) Tout dernièrement, dans certains États plus tolérants, on essaie sans grand succès de petits théâtres spéciaux, spécialisés dans la

D'après tout ce que nous venons d'exposer et la confirmation apportée par de nombreux et éclairés témoignages et enquêtes, je crois qu'une conclusion s'impose.

Le vieux proverbe : « Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es », la psychologie moderne le traduirait par : « Dis-moi ce que tu vois et je te dirai qui tu es » ; « Dis-moi ce que tu lis et je te dirai qui tu es » ; « Dis-moi ce que tu entends et je te dirai qui tu es ».

Un écran de télévision ou de cinéma, un livre ou un magazine, constituent des armes psychologiques extrêmement puissantes. Dans la majorité des cas, elle influence la pensée, le jugement, et par la voie de conséquence, la conduite.

L'histoire d'Alessandro Serenelli, l'assassin de Maria Goretti, est frappante. Son père, au su et au vu de son fils, était collectionneur de photos érotiques. Alessandro admit — au cours de son procès —, qu'elles l'ont conduit au crime sexuel et au meurtre.

La pornographie est l'expression d'un mensonge philosophique. C'est Voltaire qui notait le pouvoir du mensonge ; il suffit de le répéter souvent pour en faire en quelque sorte une vérité et déclencher l'assentiment. La pornographie pour sa part, a conduit notre jeunesse, non seulement au dévergondage, mais à l'*obsession*. Dans de nombreux cas, elle est en marche vers la névrose sexuelle.

En jetant les yeux sur notre jeune civilisation, dans les affres du travail de destruction idéologique et social qui sévit en ce moment, on peut sérieusement se demander qui triomphera, de l'homme ou du sexe, de l'Homme ou de la Bête !



pornographie. La publicité est très discrète et sans illustrations. Les sièges se louent de 4 à 5 dollars. Auditoires très restreints, composés exclusivement d'adultes mâles.

Le français en danger

par Rodolphe LAPLANTE

Il est question, de ce temps-ci, de priorité pour le français dans le Québec. Examinons un peu l'état de notre langue. Radio-Canada publie, chaque semaine, des données sur les fautes à corriger.

L'émission actuelle est moins accessible au public que celle dirigée naguère par Jean-Marie Laurence. Qu'importe ! Celle-ci apporte quand même des correctifs, des précisions, des informations utiles.

Par ailleurs, dans d'autres émissions, les meneurs de jeu détruisent comme à plaisir tout l'effet produit par celles qui travaillent à l'épuration de notre langue. Prenons, par exemple, tel animateur qui émaille chacune de ses apparitions de « O.K. », « Attaboy » et « Bye-bye ». Il ne faut pas se faire illusion. Ces expressions lancées par la télévision s'incrument dans notre langue. Il en est de même de presque toute la dramaturgie locale, inspirée de vulgarité de langage et de sentiments. Il n'y a pourtant pas que cela chez nous. Le plus triste est que, souvent, ces caricatures de notre milieu sont produites à même les deniers de ceux dont on se moque et qu'on devrait plutôt aider à monter. Où le peuple qui lit peu peut-il prendre mieux qu'à la télévision et à la radio un langage correct ? Si nos auteurs d'abord et nos comé-

diens ensuite se pénétraient de leur mission, si les conseillers des arts étaient sérieux dans l'attribution des subsides publics, la cause du français intégral serait assurée. Est-ce pour singer les ignorances populaires et pour en répandre la dérision qu'ont été instruits nos artistes et ceux qui les paient ?

Les mêmes, lorsqu'ils parlent pour leur propre compte, savent pourtant s'exprimer dans le français universel, celui qu'il nous faut employer, si nous ne voulons nous isoler dans le monde francophone. De même, si certains annonceurs crucifient notre langue, d'autres, comme aussi certains commentateurs, s'expriment dans une langue simple, correcte et châtiée. Et ils sont compris !

Ceux des nôtres à qui nous reprochons des barbarismes, de l'argot, des anglicismes, nous répondent souvent que les Français eux-mêmes nous servent à satiété des expressions et vocables anglais. Ils ont quelque peu raison, comme je viens, une nouvelle fois de le vérifier dans quatre publications lues récemment. J'y ai noté, au fil de la plume : hold-up, travelling, caravanning, gadgets, hall, pullover, wharf, teacher, speaker, parking, no-man's-land, designer, knock-out ou k.o., ring, stand-ind, round, marketting, dumping. Si les termes français manquent, comme d'aucuns l'affirment, la France dont le génie créateur est indéniable, peut les fabriquer.

Je n'ai donné là qu'un bien mince échantillonnage de ce que les Français mettent en circulation de vocables anglais. N'a-t-on pas vu, chez Daniel-Rops lui-même, dans sa magnifique Histoire de l'Eglise, le mot « puzzle » pour désigner la confusion s'étalant à une certaine époque dans l'Eglise !

On avance que la langue anglaise prime dans les domaines technique, économique et financier. Pourtant, dans toutes les disciplines qui en découlent, la France est présente et parle français. Peut-être est-ce aux linguistes, puis aux publicistes audio-visuels de faire pé-

nétrer le mot juste plutôt que de véhiculer sans examen de remplacement, le mot étranger, dont le trop grand usage devient un appauvrissement de la langue propre.

Lors de participation à des assises de linguistes francophones, Jean-Marie Laurence avait souligné l'occasion grave où nous sommes, nous Canadiens-Français, d'adultérer notre langue maternelle. Il avait en particulier suggéré la *fin-de-semaine* en remplacement du *week-end*. Après quelques ergotages, le sourire habituel et la modération de Laurence avaient fait admettre son point de vue.

J'ai moi-même, sur un plan tout à fait privé, écrit maintes fois aux directeurs de revues françaises pour leur demander de freiner cette tendance, illogique chez eux et fatale chez nous. On a convenu que j'avais raison, qu'on y porterait attention, que ce n'était pas grave, mais que la France finissait par contrer tout cela. Seul, Alfred Sauvy, qui collaborait à la Revue de Paris, prit la chose au sérieux, commenta mes remarques dans un article et promit de revenir sur la question. Hélas, la Revue de Paris, après une longue existence, est maintenant disparue.

Aujourd'hui que la France s'occupe un peu plus de nous et que nous avons des organismes consacrés à la linguistique et à la francophonie, la question que nous abordons pourrait susciter un intérêt nouveau à déclencher une surveillance plus attentive.

Pendant que des efforts considérables sont faits pour établir la langue française prioritaire au Québec, si nous la laissons se détériorer, si nous la parlons mal, si nous l'écrivons aussi mal, alors ce sera la décadence.

Les Français nous répondent souvent qu'une langue s'enrichit par l'appoint de vocables étrangers ; c'est certain. Je ne crains pas, pour le français, quelques termes allemands, russes, italiens, espagnols ou portugais. Mais, étant donnée l'universalité de la langue

anglaise, toute dépendance exagérée du français à cet égard creuse une pente d'infériorité.

Le français, outil de clarté, de définition précise, exige d'être conservé pur et aussi de se reconstituer selon les changements de modes de vie et selon tous les progrès de l'esprit humain.

Il nous faut descendre sur le terrain pratique : faisons des contacts avec les organismes voués à la défense, à l'épuration et à l'enrichissement de la langue, afin de contribuer aux normes universelles nécessaires à la francophonie tout entière.

La survie du français chez nous a dû triompher de nombre d'obstacles. Rien d'étonnant à ce que, dans certaines classes surtout, il porte de sérieuses cicatrices. Mais il est promis à une vigueur nouvelle avec la collaboration de nos éducateurs, nos journalistes, nos publicistes, nos auteurs et comédiens, nos hommes publics, enfin tous ceux qui jouissent de ce merveilleux instrument de communication.

Rodolphe LAPLANTE



Yawhé et Béalzebul

par Bruno DROLET

"Jamais encore, il n'y eut de peuple sans religion, c'est-à-dire sans notion du bien et du mal (...). Jamais la raison n'a été et ne sera capable de définir le bien et le mal ou même de séparer le mal du bien, ne fût-ce qu'approximativement".

(F. Dostoïevski, **Les Démons**,
Coll. La Pléiade, p. 265)

Notre problématique : Le bien et le mal existent-ils encore ?

Où loge le bien et où se cache le mal dans le monde d'aujourd'hui ? Ces deux concepts, quasi hypostasiés par l'intelligence de tous les temps, sont devenus des pèlerins introuvables au carrefour de notre modernité. La science se reconnaît aisément à ses oeuvres et impose le respect par la sûreté de sa démarche. La technologie a permis de réduire à néant le mythe d'un voyage dans le monde lunaire et de reléguer, en quelques secondes, au niveau du fait historique, l'existence d'une ville de cent mille personnes. L'art, orgueil de l'homme, est devenu une proie que l'on poursuit avec raffinement jusque dans ses derniers retranchements : l'exploration de la sensibilité humaine centrée sur elle-même. La vérité semble résider dans la recherche de choses nouvelles. Toute acquisition devient bientôt vieilleries ennuyeuses ; elle va rejoindre les autres babioles du musée humain. L'ennui de l'homme moderne n'est chassé, pour un temps, que par les sensations fortes que lui procurent certaines inventions dans les domaines du loisir, du bien-être personnel, de la technologie ou encore la participation active à des causes d'ordre politique ou social.

Les notions de bien et de mal sont-elles encore utiles ?

Comment identifier de nos jours les vétustes notions de bien et de mal, ces mots magiques qu'un bon nombre d'hommes voudraient oublier parce qu'ils plongent trop profondément leurs racines dans un passé religieux sinon mythique ou parce qu'ils veulent soulager la conscience de la brûlure du sentiment de culpabilité ?

L'histoire des hommes est jalonnée d'actes qualifiés de bons ou de mauvais par la société des hommes ou par les philosophes, selon les effets heureux ou malheureux que ces actes ont produits par la suite. Ce mode d'appréciation serait-il dépassé de nos jours ? La morale religieuse étant mise de côté, n'y aurait-il vraiment plus de critères objectifs du bien et du mal, sinon ceux que chacun veut bien se donner ? Serait-ce une des promesses de la fin du second millénaire (au fait, quand notre ère sera-t-elle vraiment révolue ? quel événement marquera l'époque — au sens que Paul Valéry donne à ce mot — de la fin d'une ère et du commencement d'une autre ?) ? Que dire d'un peuple de deux cents millions de personnes dont chacune n'obéirait qu'à ses désirs et à ses pulsions, dans l'ignorance absolue d'un bien et d'un mal dans la conduite humaine, dans les domaines de la vie politique et sociale ? L'Etat se trouverait alors dans la situation désespérée du quadriges dont les chevaux affolés tirent de tout côté à la fois, sans se soucier d'obéir aux ordres du conducteur. C'est ce que l'on appelle l'anarchie politique. Mais n'y aurait-il pas analogiquement une anarchie d'ordre moral, consistant dans cette situation fantastique où l'imagination et les pulsions ont pris le pas sur la raison ?

Dans ce contexte d'anarchie morale, la raison est contestée. Elle apparaît comme casse-pieds, comme frein aux élans de la vie qui s'exprime, pense-t-on, uniquement par les pulsions dont l'homme est gratifié par la Nature. Dans ce contexte, toute expression de la vie est considérée comme bonne ; peu importe la qua-

lité de ce mouvement, peu importe sa direction et ses effets. C'est oublier que si la raison est parfois un frein, elle est aussi une expression spécifique de la vie humaine et qu'elle ne manque pas d'élan, même si sa dynamique est autoréglée conformément à une visée précise ajustée à des critères définis par elle préalablement. Ce qui fait que cette visée est étiquetée bonne lorsqu'elle se conforme aux critères de base et qu'elle est dite mauvaise, lorsqu'elle contrecarre ces critères ou qu'elle vise un objet déclaré mauvais au départ. C'est oublier également que si la Nature elle-même éduque les instincts des animaux, elle a laissé à la raison le soin d'éduquer les instincts humains et que la raison individuelle elle-même a besoin de la raison collective pour l'éduquer ⁽¹⁾

Le bien, d'abord un élan vital

Si l'on accepte que l'élan vital soit un commun dénominateur aux deux genres de dynamisme humain décrits plus haut et un postulat de base, il reste que le premier mode d'action, i.e. la raison à la remorque des passions, n'est pas acceptable dans une société humaine, précisément parce que c'est une société d'hommes, donc une communion d'activités raisonnées, dans une même visée anthropologique. Les élans vitaux, sans déterminisme naturel d'une part, ni raison d'autre part, amèneront l'effondrement de cette société lorsque les intérêts des membres seront divergents. Quels seront alors les critères communs du bien et du mal ? quels seront les postulats de base de l'autorégulation de l'homme dans sa démarche comme homme ?

Origine des notions de bien et de mal

Il faut accepter comme une donnée de l'expérience que le bien et le mal ne sont pas des entités existant en soi dans notre monde de relativité. Il existe des actes que l'on dit bons ; d'autres que l'on qualifie de mauvais.

1 — Malson, Lucien, **Les enfants sauvages**, coll. 10/18, Union générale d'éditions, 1964.

Tel acte, dans une ethnie bien précise, est qualifié d'acte bon. Tel autre est dit mauvais. Pourquoi cette distinction ? Parce qu'une longue tradition véhicule de père en fils ce qui est bon : donc, à faire ; et également ce qui est mauvais : donc, à éviter. Cette façon d'apprécier les actes a une origine qui se perd dans la nuit des temps.

Très tôt, dès l'éveil de l'esprit humain et de la conscience d'une liberté, i.e. dès le premier stade de l'hominisation du phylum humain, comme la Nature n'avait pas pourvu l'homme de déterminismes sûrs comme chez les animaux et comme chez l'homme lui-même avant l'époque de son hominisation (avant l'éveil de sa conscience à la liberté), l'homme a dû se trouver des critères d'action par l'expérience, afin que son être ne soit pas détruit mais qu'il s'épanouisse sur tous les plans. Le même stage d'expériences a dû avoir lieu, peut-être en même temps, sur le plan social, afin de permettre à chacun d'évoluer au sein du groupe dans le sens de son épanouissement, tout en favorisant le progrès du groupe humain comme groupe.

La dimension mythique de la conscience est venue renforcer les données d'une expérience qui s'est avérée heureuse ou malheureuse pour l'existence de l'individu humain ou de la société des hommes. Plusieurs défenses, faites dans les livres religieux, comme celle de ne pas manger de la viande de porc chez les Hébreux, s'expliquent par le fait que la non-observation de ces interdits aurait eu des conséquences néfastes sur la santé et la vie de l'homme, compte tenu des conditions écologiques dans lesquelles vivaient ces groupes d'hommes.

La raison face au bien et au mal

A une époque de démythification et même de désacralisation — cette époque est la nôtre — les spécialistes cherchent la ligne de démarcation entre le sacré et le profane ; entre le bien d'origine divine et le bien d'origine humaine, de façon à ne conserver que ce der-

nier et à reléguer l'autre aux réserves de croyants. La chose n'est pas facile ; la raison s'y perd et en vient parfois à vouloir rejeter complètement ces notions traditionnelles de bien et de mal, même si, en pratique, chez le plus convaincu des nihilistes, il y a des choses qu'il se permet et d'autres qu'il se défend de faire, d'après des impératifs très personnels et qui ne sont pas toujours très clairs à sa conscience.

La raison, laissée à elle-même, peut-elle s'accrocher à des notions objectives de bien et de mal ? Dostoïevski semble croire que toute morale doit se rattacher à la croyance en Dieu. Il fait dire au Starets Zozime : « Sans Dieu, où est le crime ? » ⁽¹⁾. Dans une autre de ses oeuvres, *Chatov*, un de ses personnages, dira : « Jamais la raison n'a été et ne sera capable de définir le bien et le mal ou même de séparer le mal du bien, ne fût-ce qu'approximativement » ⁽²⁾. Nietzsche soutient, pour sa part, que le bien est ce qui est utile à l'homme. Cette notion d'utilité nous a été transmise, selon lui, par la tradition ⁽³⁾. Selon Bergson, l'explication psychologique se situerait au niveau de l'autorité de la société qui fait percevoir son poids à la conscience humaine tout en se faisant gardienne du patrimoine des coutumes et des traditions. Cette autorité, dit Bergson, l'homme la voit en arrière des ordres reçus des parents, des éducateurs, des organismes politiques et sociaux ⁽⁴⁾. Pour Freud, le mal s'explique par le fait qu'une action dite mauvaise nous fera perdre la considération, l'estime et la protection de certaines personnes qui nous sont précieuses. « Originellement, le mal est ce pour quoi on est menacé d'être privé d'amour » ⁽⁵⁾. C'est ce qui explique, selon lui, l'angoisse que nous éprouvons

1 — Dostoïevski, F., *Les frères Karamazov*, Edit. le Livre de poche, librairie générale française, Paris 1962, tome I, p. 365.

2 — Dostoïevski, F., *Les Démons*, *ibid.* supra, p. 265.

3 — Nietzsche, F., *Humain trop humain*, aph. 96.

4 — Bergson, H., *Les deux sources de la morale et de la religion*, Edit. du Centenaire, p. 981, chez PUF, Paris 1963.

5 — Freud, S., *Malaise dans la civilisation*, revue française de psychologie, 1934, p. 748.

face à la tentation, dans la perspective bien sentie d'avoir à se retrouver seul après avoir fait l'acte désapprouvé par ces personnes.

Les éléments du bien et du mal dans l'ordre moral

Si nous nous appliquons à réunir les éléments certains qui convergent vers ces notions de bien et de mal, nous nous trouvons en présence des faits suivants :

1. L'acte bon ou mauvais, dans un groupe humain, est admis comme tel, sans discussion, par la majorité des membres de ce groupe ;
2. L'adhésion de la plupart de ces personnes se fait plutôt par un acte de foi, de confiance dans la sagesse des pères qui ont transmis ces notions comme étant des valeurs à respecter, à conserver précieusement et à transmettre à la génération suivante ;
3. Les notions de bien et de mal sont pratiquement toujours en relation avec une culture propre à un groupe donné : littérature, philosophie, art et religion. Une idéologie politique a émergé de cette culture. Cette idéologie favorise cette culture et s'en sert à des fins de gouvernement du groupe ;
4. Ce qui semble être fondamentalement recherché, sous la notion de bien, c'est d'abord l'épanouissement, à tous les plans, de la personne humaine et du groupe dont on fait partie. Dans la plus ample des visions, c'est ce qui rencontre les intérêts du phylum humain dans sa démarche historique vitale vers le progrès, i.e. dans la maîtrise de la nature, en ce qu'elle peut avoir d'hostile pour l'homme.

On a perçu comme nécessaire jusqu'à maintenant que les membres d'un même groupe humain acceptent les mêmes notions de bien et de mal, au moins dans le domaine social. Partout où cette règle vue comme évidente n'a pas été observée, ce fut « la maison divisée contre elle-même », le chaos, la révolution, le désordre,

jusqu'à un nouveau consensus sur la définition des valeurs morales sociales et l'instauration d'un organisme (l'Etat) propre à les faire respecter par un code de lois et une police.

Religion et politique, en relation avec la morale sociale

L'adhésion de tous les membres d'un groupe humain à une même morale religieuse est certainement un facteur puissant d'unité pour un peuple. Une idéologie politique bien définie, appliquée par un gouvernement fort, à défaut d'unité religieuse, peut maintenir, au moins par la force des lois sinon par la confiance et la persuasion, une morale sociale qui permettra d'assurer la sécurité des bons citoyens et de maintenir l'unité politique d'une nation. Cette idéologie sera-t-elle vraiment humaniste, anthropolitique et suffisamment universelle ? C'est là le risque et le danger.

De toute façon, dans nos Etats modernes où l'on trouve de plus en plus de religions diverses et d'athéisme au sein d'une même nation, il faut penser, semble-t-il, à cette éthique, au moins sociale, qui permettra à une nation de se conserver une, prospère et vraiment humaine. Une large place pourrait être laissée au sage et au prophète, ces hommes qui ont une vision intuitive du bien authentique de l'homme ou qui atteignent cette réalité grâce à une réflexion poussée sur les comportements humains à travers les âges.

L'avenir du Québec en regard du monde des valeurs morales.

Si nous envisageons, comme cas concret, la situation du Québec, nous devons penser, devant le recul de la pratique religieuse et de l'enseignement religieux (la morale religieuse en particulier) dans nos écoles, à une sérieuse formule de rechange, sinon, nous nous trouverons en face d'un vacuum moral extrêmement dangereux d'ici peu. Des cours de *sciences morales* sont actuellement donnés depuis quelques années pa-

rallèlement aux cours de catéchèse dans nos cours secondaires publics et privés. En prévision des conséquences importantes déjà signalées plus haut, il serait peut-être opportun de contrôler dès maintenant si ces cours produisent les bons résultats qu'on en attendait au départ et de remédier au plus tôt si l'étude sérieuse des résultats signale quelques lacunes.

Il serait dangereux pour l'individu et pour la société que les seuls agents efficaces de formation morale soient les films, les programmes de télévision, les revues de tout acabit et les vendeurs de vices qui courent les rues. Beaucoup de bonnes choses passent par les média d'information et également d'autres moins bonnes. Le jeune a besoin qu'on lui aide à faire des choix d'après des critères raisonnables favorisant l'épanouissement de sa personne et le progrès moral de la société. C'est ainsi qu'il éduquera sa liberté, puisque la Nature a prévu dans sa sagesse que l'homme qui a émergé à la vie avec des pulsions et une structure rationnelle devait faire lui-même l'éducation de ses pulsions, afin que sa liberté le serve et serve la société dont il est membre.

Il est important dans notre société post-industrielle, toute pénétrée de technologie, d'avoir présent à l'esprit cette parole de Bergson, qu'il nous faut « un supplément d'âme » pour vivre notre époque, afin que l'abandon de Yawhé ne nous livre pas pieds et poings liés au pouvoir de Béelzébud, le meilleur cicérone qui soit pour nous conduire au néant.



L'ABSENTÉISME

À grands coups de sacrifice les parents paient leurs taxes scolaires. L'État dépense environ \$40,000,000 de dollars par année pour transporter le million et demi d'étudiants par toutes les routes de la province qui conduisent aux polyvalentes.

Avons-nous réussi ? Bien naïf qui le croirait ! Des associations de parents ont demandé à passer une journée dans différentes écoles polyvalentes où se trouvaient les jeunes de leur localité. Le résultat fut surprenant : où sont les jeunes pendant les cours ?

Nouveau problème de la démocratisation : nous sommes entrés dans une société permissive. Suivant cet état de choses, si vous voulez éduquer les jeunes il faut leur laisser la liberté la plus complète. Qu'ils apprennent par eux-mêmes et par les conséquences ce que cela veut dire d'aller ou de ne pas aller en classe.

Le résultat ne se fait pas attendre. Pendant que les parents imaginent leurs adolescents préparant leur avenir avec de super-professeurs, les jeunes "s'absentent". Dans beaucoup d'endroits des professeurs n'avaient pas plus de quinze élèves alors qu'une trentaine étaient inscrits. Vérification faite, les autobus scolaires les avaient à peu près tous transportés à l'école. Où étaient-ils ?

La réalité c'est qu'ils étaient partout excepté en classe. Les uns composaient le journal étudiant. D'autres fumaient au théâtre. Quelques-uns s'amusaient au gymnase. La plupart flânaient dans les corridors. Les professeurs refusent de surveiller les corridors et de rattraper les lambins, car cette tâche n'est pas inscrite dans leur contrat. En classe on refuse de prendre les présences. Dans le je m'enfichisme général, les jeunes apprennent à faire l'école buissonnière. Aucune sanction. Au contraire on défend cette attitude en pronant comme un acquis indiscutable, la liberté des adolescents de manquer à leur devoir d'état. Que diront les "patrons" demain avec de tels ouvriers ?

Craignez-vous la sanction des examens ? Pourquoi les craindre ? Ne savez-vous pas comme les jeunes que les ordinateurs électroniques qui veillent sur les résultats d'examens, sauront "normaliser les notes", c'est-à-dire les remonter afin que le nombre des échecs n'effraie pas la population et que le système des grosses polyvalentes ne soit pas mis en procès ? Alors pourquoi s'en faire ! Les jeunes n'apprennent pas l'effort, à dépasser la difficulté, mais à obéir à leurs caprices et à se suivre l'un l'autre comme des moutons désœuvrés. Et les pédagogues licenciés ont inventé un jargon pour justifier la plus totale absence d'éducation. Nous revenons à Jean-Jacques Rousseau.

QUE VEUT LE FRONT COMMUN ?

Le Front commun CSN-FTQ-CEQ-PQ annonce dans LE DEVOIR, 19 novembre 1971, qu'il entreprend une grande campagne pour la démocratisation scolaire. Comme plusieurs groupements confessionnels se sont prononcés contre le bill 28, ils affirment que "la population francophone de Montréal a le devoir d'exiger de l'État québécois une véritable réforme de la structure scolaire sur l'île de Montréal". Il décide de consacrer \$1,000, pris à même les cotisations ouvrières pour organiser sept grandes assemblées publiques.

Cette offensive est très ambiguë. En effet aucune des associations confessionnelles ne refusait un système scolaire démocratique. Au contraire c'est au nom de la démocratie, du respect de la majorité, ou de la minorité, que ces associations faisaient valoir leurs droits à une organisation scolaire confessionnelle.

Le plus amusant c'est que durant le mois de décembre 1971, ce même Front commun qui a dépensé \$1,000, pris à même les cotisations ouvrières, en faveur du bill 28, organise d'autres réunions contre le bill 28 qui "ne doit pas passer tant que le bill 63 sur la langue n'aura pas été retiré."

Le chat sort du sac : le Front commun veut un système d'écoles uniques pour tous où le français serait la langue unique (excepté pour ceux qui sont d'ascendance anglo-saxonne), mais ils ne veulent pas de commissions scolaires confessionnelles et, ce qui serait dans la logique des choses, pas d'écoles confessionnelles. Où est l'intolérance ? Où est le manque d'esprit démocratique ? Où est le respect du pluralisme ? Où est l'esprit sectaire ? Le Mouvement laïque de langue française revient sous la forme d'un Front commun contre toute école confessionnelle. Ce sont maintenant les catholiques, pourtant la majorité mais combien silencieuse et passive, qui sont sur la défensive et qui doivent légitimer leurs demandes.

En quoi l'existence pour les Canadiens-Français de commissions scolaires dites communes pour ceux qui le désirent et de commissions scolaires catholiques pour ceux qui les demandent, nuit à l'esprit démocratique ? La meilleure réponse fut celle faite au Front commun : les sept assemblées publiques prévues furent un fiasco complet. Nulle part ils n'ont réuni, adversaires compris, plus de cinquante personnes jusqu'à la fin de l'assemblée ! Dès que les dirigeants de syndicats sortent de leur serre-chaude, ils rencontrent un Québec qui n'est pas fait à leur image. Qu'ils améliorent donc leur idée de la démocratie !

LA CCC ET LE RAPPORT DUMONT

La Conférence catholique canadienne (CCC) groupe tous les évêques du Canada dans un essai pour régler les problèmes du Canada tout entier. Est-ce possible ? Là aussi nous rencontrons deux cultures et deux attitudes devant la vie totalement différentes. Nous nous rappelons, il n'y a pas si longtemps, les interventions du nonce apostolique en faveur du pan-canadianisme et de la Confédération. Nous nous souvenons des divisions à propos d'un texte à publier à l'occasion du centenaire de la Confédération. De plus comme les évêques anglo-canadiens sont plus nombreux, que de manoeuvres pour englober, enrober, soumettre l'action des évêques canadiens-français, au nom de l'unité, de l'oecuménisme et de la bonne entente. De là trop souvent ce style qui n'est qu'un compromis, qui ne dit rien, qui sent la boursoufflure, qui ennue, et ces paragraphes qu'on s'efforce de presser et qui ne contiennent pas une goutte de citron sous des dehors de sageesse et de respectabilité.

Le Rapport Dumont dit alors fort heureusement : "Divers indices nous incitent à recommander une décentralisation plus vigoureuse et moins lente... La décentralisation doit être plus poussée, tout en évitant le double emploi. Par exemple, les politiques actuelles dans le secteur français risquent de ne faire justice ni aux minorités catholiques françaises ni au Québec francophone. Pour ce qui nous concerne, nous croyons qu'il vaut mieux dégager une entité ecclésiastique distincte pour le Québec. Ce qui n'exclut pas d'étroites collaborations avec la C.C.C." (p. 285).

Les évêques du Québec doivent chercher à prendre leurs coudees franches parce qu'un jour ou l'autre ils devront prendre position devant le droit à l'autodétermination du Québec et même devant l'indépendance du Québec. Il ne faudrait pas qu'alors ils paraissent se dissocier de leur peuple. S'ils sont prêts à aider les peuples du Tiers-Monde, à parler contre les grandes entreprises internationales, ils devraient être capables de comprendre et de parler avec à-propos sur les impasses de la Confédération et les dangers d'étouffer toute une nation en ne lui permettant pas d'avoir les outils nécessaires à son développement normal.

LE BILL 28

Les ministres de l'Éducation se succèdent comme les saisons.

La raison profonde est toujours la suivante : ils veulent imposer un organigramme.

Et le pays n'accepte pas d'être un organigramme conçu par des théoriciens.

Le pays vivant veut le respect d'une langue et d'une religion.

Alors le pays rouspète.

C'est la lutte entre les vivants et les planificateurs.

Saint-Pierre en meurt. Après un Cardinal. Et tant d'autres.

Faut-il dire que nous avons été agréablement surpris par l'attitude et les éditoriaux de M. Claude Ryan, dans Le Devoir de novembre et décembre 1971, sur cette question si importante pour l'avenir.

D'abord il argumenta de la constitutionnalité du bill 28.

Puis il aborda la question de fond : les garanties confessionnelles et linguistiques sont carrément insuffisantes.

Il retrouva la logique d'un philosophe aux yeux purs : comment peut-on donner des écoles vraiment confessionnelles en les faisant gérer par des commissaires neutres auxquels sont concédés tous les vrais pouvoirs et qui auront pour les appuyer toute la puissance d'un ministre neutre en éducation ?

Nos félicitations les plus sincères à M. Ryan. Nous craignons, par une longue expérience, qu'il allait détruire le lendemain ce qu'il avait édifié la veille. Mais non ! Il s'est maintenu ferme. Il s'est engagé. Et il n'a pas pris de détours.

Il faut reconnaître ici la sagesse de Mgr Grégoire auquel tout le monde finit par se rallier. C'est lui le grand politique en cette matière.

Nous reviendrons donc à un autre bill sur la réorganisation scolaire de l'île de Montréal. Une première étape nous donnera une organisation de l'île.

Une deuxième étape permettra la réorganisation des commissions scolaires qui, acceptant les libertés revendiquées par le peuple, grouperont les écoles dites communes, soit anglaises, soit françaises, et les écoles confessionnelles pour les Canadiens-Français qui les voudront. Nous aurons donc ainsi des commissions scolaires communes et des commissions scolaires catholiques. Et le problème linguistique, tout en respectant le problème des anglo-saxons et des immigrants déjà anglicisés, pourra se régler dans le sens d'un État français.

UNILINGUISME À SENS . . . INIQUE

Dans le bureau d'un officier supérieur du Ministère fédéral de l'Agriculture à Montréal, la secrétaire me demande en anglais si j'avais sollicité une entrevue. Je lui réponds, non, en français. Elle me pria — en anglais — de m'asseoir et entra dans le bureau de son patron. Elle revint me dire — toujours en anglais — qu'il me recevrait dans une dizaine de minutes.

Pendant mon attente, la secrétaire unilingue anglaise mit son chef en communication téléphonique avec un haut fonctionnaire de Québec et un professeur de la Faculté d'Agronomie. Dans les deux cas, elle converse uniquement en anglais avec ces interlocuteurs canadiens-français.

Renversons les rôles : une Canadienne-française ne connaissant pas l'anglais pourrait-elle devenir secrétaire d'un chef de service fédéral à Toronto? Certaines situations absurdes ne se tolèrent que dans l'État du Québec...

Une jeune Libanaise possédant des diplômes en français, en dactylographie, en sténographie et quelques années d'expérience de secrétariat est venue rejoindre des membres de sa famille à Montréal. Elle a placé 60 demandes d'emploi dans des entreprises ou institutions canadiennes-françaises. Partout, et même dans les bureaux de placement municipal, provincial et fédéral, on lui répondit que la connaissance de l'anglais est indispensable à l'exercice d'une fonction comportant des relations avec le public. Après trois mois d'essais infructueux, elle est retournée dans son pays. Les journaux du Liban ont cité le cas d'un jeune universitaire bardé de diplômes qui a dû revenir à Beyrouth après six mois de démarches pour se trouver un emploi à Montréal. Comme plongeur dans un restaurant de l'ouest de la métropole, il n'a pas pu piger assez d'anglais pour rester au Québec.

La Belle Province ouvre ses portes et accorde des emplois lucratifs aux unilingues anglais; elle rejette et refuse d'embaucher les unilingues français. Pourtant, "le français, langue de travail" est une priorité du gouvernement Bourassa et M. Pierre-Elliott Trudeau veut instaurer le bilinguisme de l'Atlantique au Pacifique...

Neveurmagne !

par Maximilien LAROCHE

Dans sa préface au troisième volume des *Voix et Images du Pays* (1), Renald Bérubé appelle à grands cris à l'union sacrée qui permette de creuser toujours plus avant ce puits de mystère qu'est l'homme d'ici. Ce texte-ci devrait commencer à lui donner l'impression de n'avoir pas été une voix dans le désert puisqu'il est directement inspiré par l'étude de Michelle Lavoie (2) publiée dans le volume cité plus haut. Comme Michelle Lavoie a trouvé, elle-même, certaine de ses idées chez Jack Warwick (3), l'on peut déjà commencer à penser que si « tous les gars du Québec se donnaient la main... ».

Pour le moment, il ne s'agit pas encore de se donner la main, mais de se passer seulement le mot. Michelle Lavoie relie quelque part le « Après tout qu'est-ce que ça fait ! » du père Michel, de Joseph Taché, au « Neveurmagne » du Survenant de Germaine Guévremont. Il m'a paru qu'il convenait de s'arrêter un peu pour examiner cet hybride, pur produit de l'esprit joyal, où sous un mince emballage sonore à peine francisé,

1 — *Voix et Images du Pays* 111, Cahier no. 22-23, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970.

2 — Michelle Lavoie, Du coureur de bois au Survenant. (filiation ou aliénation ?), dans *Voix et Images du Pays* 111, cahier no. 22-23, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 11-25.

3 — Jack Warwick, Les pays d'en haut dans l'imagination canadienne-française, dans *Études françaises*, Vol. 2, no. 3, octobre 1966, p. 265-293.

les mots anglais « never » et « mind » ont si peu perdu de leur réalité anglo-saxonne, aussi bien sémantique que phonétique, que l'on peut se demander si l'on ne pourrait voir là un exemple des limites et même des objectifs inconscients de ce que l'on appelle la langue jouale.

Mais ce serait sans doute proposer des ambitions par trop prétentieuses à ce texte et en même temps accorder une importance peut-être démesurée à ce vocable dont l'utilisation s'accompagne toujours d'une certaine désinvolture du geste et de l'état d'esprit. Aussi plusieurs s'empresseraient-ils de dire : Neveurmagne !

Réservez donc notre réponse. Michelle Lavoie oppose « Neveurmagne » à « Après tout qu'est-ce que cela fait ! » et en fait des expressions typiques, la première du « Survenant », la seconde, du « coureur de bois ». L'on pourrait, à cet égard, comparer le laconisme expressif de la première expression à l'abondance un peu redondante de la deuxième et montrer comment dans le premier cas, cette expression a été obtenue au prix d'une franglicisation de la pensée. Mais n'insistons pas outre mesure. Il s'agit peut-être d'un progrès et d'une modernisation qu'exige l'évolution des temps, et qui sait ? un jour on verra là une astucieuse récupération du flegme britannique. C'est d'ailleurs dans une perspective très largement historique qu'il convient de considérer ces deux expressions puisque, selon Michelle Lavoie, le « Survenant » est un successeur du « coureur de bois ». Et compte tenu des résonances affectives que peuvent susciter les images de ces deux personnages, on est bien obligé d'écouter l'expression « neveurmagne ! » d'une oreille attentive et de s'attendre à ce qu'elle corresponde à une situation à la fois individuelle, celle du personnage qui la prononce, et collective, celle du milieu dans lequel cette expression est entendue.

Il ne faut pas en effet, perdre de vue la séduction qu'exerce le personnage du « Survenant » sur le public

lecteur, auditeur ou téléspectateur québécois. Qu'un tel personnage, romantique à souhait sans aucun doute mais par ailleurs tout à fait négatif, l'étude de Michelle Lavoie le montre, soit si populaire ne peut que nous porter à nous poser des questions.

Et c'est ici que pour ma part je fais un rapprochement entre le personnage du « Survenant » et le loup du conte « Le petit chaperon rouge » de Jacques Ferron. La seule parole prononcée par ce personnage assez déconcertant, et qui nous soit rapportée textuellement par Ferron, est précisément : Neveurmagne ! Que ce personnage de loup, de coquin et de chien (il connaît diverses métamorphoses) soit un personnage négatif, nul besoin de le démontrer. On le devinerait aisément. Mais on en est encore davantage persuadé quand on s'aperçoit que la trahison et la domesticité sont les traits qui caractérisent ce personnage de loup et que sous le masque d'un coquin il ne s'agit, au fond, que d'un chien.

Et c'est là que Michelle Lavoie, par ailleurs si fine commentatrice de l'oeuvre de Ferron se laisse peut-être un peu trop séduire par le personnage du « Survenant » et ne sait pas se dire à temps à elle-même : Neveurmagne, le Survenant ! Car non seulement elle fait de Félix Poutré, le personnage des *Grands soleils* de Jacques Ferron un « Survenant » ce qui me paraît une erreur, mais elle oublie de relever le fait que Ferron est l'un des rares écrivains québécois, sinon le seul, à nous proposer systématiquement comme héros un anti-Survenant : le robineux.

D'abord Félix Poutré n'est pas un « Survenant » orthodoxe puisque la Corée n'est pas à l'est mais à l'ouest du Québec. Il est bon ici de rappeler que dans la thématique spatiale des écrivains québécois, le pôle magnétique de l'espoir se situe à l'est. L'on pourrait à titre d'exemple, et pour ne pas multiplier les références,

citer les très beaux vers par lesquels Gatién Lapointe termine son poème : « Le chevalier des neiges ».

Mon pays a franchi ses frontières de mort
Mon pays sort debout sur le seuil du printemps
Là-bas à l'Est un fleuve se mêle à la mer
La mer a pris mon pays par la main
Pour la douceur et les tourments du monde...

Ainsi donc Félix Poutré est allé à l'ouest. Mais il en est revenu vivant. Et cela devait suffire à le distinguer de Joseph Latour, le héros d'*Un simple soldat* de Marcel Dubé. Car si le personnage de Dubé est allé, lui aussi en Corée, il y est mort. Ainsi outre le fait qu'un « Survenant » vivant vaut déjà bien mieux, socio-économiquement parlant, qu'un « Survenant » mort, il faut surtout constater que Félix Poutré revient de Corée avec une mentalité différente qui lui fait désormais considérer les affaires du Québec d'un autre oeil. Gérald Godin voit même en lui un personnage qui prend, selon la formule brechtienne, une distanciation par rapport à la situation politique québécoise. Ce qui lui fait perdre sa défroque de « Survenant » pour le changer en un nouveau personnage. Métamorphose que Joseph Latour n'était point parvenu à réaliser. Et c'est d'ailleurs ce qui l'a conduit, dans son désespoir de n'avoir pu connaître la victoire à l'est, à chercher la mort à l'ouest.

Brechtien sans le savoir ou sans l'avouer, Ferron pratique une distanciation souriante dont l'ironie ne craint pas de se doubler d'un humour dirigé contre lui-même. Le médecin, dans le conte « Une fâcheuse compagnie »⁽⁴⁾ est sans conteste, le modèle par excellence de ce personnage de robineux que l'on retrouve sous divers déguisements, dans toutes les oeuvres de Ferron. Car de même que le médecin gaspésien se découvre robineux, quand il s'en va suivi d'une cohorte de cochons, de même le robineux Mithridate, dans *Les grands*

4 — Jacques Ferron, *Contes*, édition intégrale, collection l'Arbre G-4, Montréal, H.M.H., 1968, p. 42-44.

soleils, se révèle sur un plan symbolique, un grand personnage. Il y a une dialectique de l'apparence et de la réalité chez Ferron qui oppose comme en un miroir, les personnages à leur image, et cette image à leur réalité profonde. Dans un autre conte, « Les Méchins », nous voyons un autre médecin, non plus pompeux et faraud comme le précédent mais dévoyé et déclassé, retrouver le sens de sa dignité et prendre conscience dans le regard d'une pauvre bête mourante non seulement de sa propre déchéance mais encore de la condition plus misérable encore des êtres qui l'entourent. N'y a-t-il pas dans cette image de deux regards s'échangeant un jeu de miroirs du plus pur *Verfremdungseffekt*. Car c'est une collectivité qui renvoie d'abord son image à un notable, lequel, dans la détresse du regard d'une bête, prend conscience de sa propre situation dans une échelle de misères qui dépasse sa seule personne.

Michelle Lavoie montre fort bien comment le « Survenant » se distingue du coureur de bois tout en lui ressemblant. On pourrait de la même façon démontrer comment le robineux de Ferron en se présentant comme l'anti-Survenant rejoint le coureur de bois. L'errance lui est aussi congénitale qu'au « Survenant ». Mais contrairement à celui-ci, son champ d'action est bien délimité et de plus il n'a nulle envie de s'exiler. C'est sur les bancs du parc Viger que mourra Mithridate. Il n'a sans doute pas l'aura poétique du « Survenant », où il entre beaucoup de fatalité, mais il a une conscience critique aiguë de la situation collective. Quand Félix Poutré revient de Corée, nous savons qu'il ne s'en laissera plus conter et que désormais il ne s'évadera pas du Québec. Il devient par là un héros positif à la manière du coureur de bois.

Il faudra une bonne fois s'interroger sur le pouvoir de séduction du « Survenant », ce héros si clairement négatif. Peut-être pourra-t-on du même coup comprendre la difficulté qu'éprouvent les robineux de Ferron à conquérir la légitime popularité à laquelle ils auraient

droit, compte tenu de leur nette valeur positive. L'échec relatif des *Grands soleils* pourrait peut-être ainsi mieux se comprendre.

Pierre Pagé a fait une étude ⁽⁵⁾ sur la signification de *Maria Chapdelaine* qui peut nous guider dans cette voie. Il a analysé avec perspicacité les raisons de l'impopularité et de l'insuccès au Québec du roman de Louis Hémon dont la faveur européenne ne manque pas d'irriter aujourd'hui les lecteurs d'ici. L'on peut cependant se demander si ce qui nous plaît est nécessairement ce qui nous convient et nous est nécessaire. Par exemple l'on aurait du mal à convaincre un enfant qu'il lui faut boire son huile de ricin même si on lui avance la raison que c'est pour son bien. Or les collectivités sont à maints égards de grands enfants qui préfèrent le plus souvent se bercer d'illusions et se flatter d'espoirs que leur situation ne les autorise nullement à caresser.

L'on a comparé l'amour de Maria Chapdelaine et de François Paradis à celui de Tristan et Iseut. Il n'est pas impossible que le public n'ait pas pardonné à Louis Hémon de ne pas lui avoir ménagé un « happy end ». Félix-Antoine Savard qui a repris, à sa façon, le thème de Maria Chapdelaine a su, lui, le présenter, dans *Menaud maître-draveur*, sous une forme plus acceptable pour le public. Plutôt que de sabrer, comme le fait Louis Hémon, dans le vif des sentiments et de recommander carrément de mettre de côté le coeur au nom du salut de la patrie, il nous montre plutôt l'amour comme impossible dans une patrie qui se perd. Plutôt que de nous présenter un héros raisonnable, tout engagé dans la voie de la construction du pays (ce qui est peut-être encore une vue de l'esprit), il nous présente des paladins qui défendent pied à pied, désespérément, ce qui consti-

5 — Pierre Pagé, Un problème d'histoire littéraire : la signification de Maria Chapdelaine, dans *L'oeuvre littéraire et ses significations*, Recherches en symbolique, cahier no. 24, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 146-166.

tue leur ultime patrimoine. Par là il se montre plus proche de la réalité objective et en même temps se ménage mieux l'adhésion affective de ses lecteurs à qui il suggère finalement le même rêve que Louis Hémon, mais de manière indirecte, détournée. Il leur fait plutôt sentir la nécessité de ce rêve, il ne le leur indique pas directement. La justesse de la vision de Louis Hémon n'est sûrement pas en cause mais la rationalité des moyens qu'il met en oeuvre l'est peut-être.

Il y a parfois une insuffisance de la réalité sociale que seul le rêve peut combler. Mais encore faut-il qu'il le fasse avec douceur et de manière presque imperceptible sans quoi nous ne supporterions pas le choc de la révélation de cette réalité. Il n'est pas possible d'avoir un mari qui soit survenant et d'assurer en même temps la revanche des berceaux. A une société qui a le culte du survenant il était peut-être contre-indiqué de déclarer péremptoirement, comme l'a fait Louis Hémon, qu'avant tout il fallait songer à la revanche des berceaux. Car au fond, entre ce que Denis de Rougemont a appelé « l'amour aristocratique », celui de Tristan et Iseut, et une autre forme d'amour que nous pourrions dénommer « l'amour sage », il n'est pas dit qu'une société ait toujours la possibilité de faire un choix. Des impératifs d'ordre historique, politique, démographique ou géographique peuvent parfois lui imposer son choix sous peine de mettre en danger sa survie. Et dans ce choix les préférences, les goûts, et ce qui plaît à titre individuel n'ont peut-être pas grand chose à voir. L'ambiguïté ou l'aveuglement du « Survenant », et de ses admirateurs, consiste précisément à ne pas prendre conscience de ce dilemme ou à se refuser à cette prise de conscience, à préférer en somme l'illusion à l'action, comme moyen de combler l'insuffisance du réel. Le problème si souvent posé, autrefois, de l'absence d'un grand roman d'amour québécois, pour raisonner dans l'optique de Pierre Pagé, est davantage un problème du public québécois que des créateurs. Le public n'était

pas (n'est peut-être pas encore ?) prêt à lire le grand roman d'amour qu'il peut avoir. L'art ne précède pas le réel, il le suit. Mais le public, lui, peut traîner encore davantage à l'arrière. Et sa passion pour des héros du genre du « Survenant » en est une preuve. Les créateurs alors n'ont que le tort de cheminer au rythme de ce public. Mais n'oublions pas que le réel, du moins le plus apparent, qui s'offre aux créateurs, n'est jusqu'à un certain point que ce qu'en fait ce même public. Il y a donc un cercle véritablement vicieux que doit rompre le créateur décidé à toucher au réel le plus profond.

Les héros de Ferron, eux, semblent avoir résolument opté pour cet amour sage que préconise Louis Hémon. Ferron assassine systématiquement les maris, dans son oeuvre, pour laisser les femmes en veuvage. Le plus admirable c'est que les maris-eux-mêmes, comme dans « L'enfant »⁽⁶⁾, en arrivent à accepter noblement de se sacrifier, pour ne point embarrasser les leurs, notamment leurs enfants. Ce qui prouve en passant, qu'une peinture antiromantique de l'amour n'est pas forcément exempte de témoignages de noblesse et de grandeur d'âme, tout autant que de tendresse. Le mari de *La charrette*⁽⁷⁾ qui songe à la veuve qu'il laisse, nous en donne un exemple.

Mais toute vérité bonne à dire, n'est pas forcément agréable à entendre. Après Louis Hémon, Ferron en fait l'expérience. L'Oedipe québécois, du moins le « Survenant » qui prétend l'incarner⁽⁸⁾, oublie qu'après avoir renversé le père il faut le remplacer, et que pour le rôle qu'il s'adjuge, il ne suffit pas d'être un révolté. Ce n'est donc pas sans paradoxe ni même sans danger que toute une collectivité se donne pour modèle un héros suicidaire.

6 — Jacques Ferron, "L'enfant", dans *Contes*, édition intégrale, collection l'Arbre G-4, Montréal, H.M.H., 1968, p. 56-57.

7 — Jacques Ferron, *La Charette*, collection l'Arbre, G-4, Montréal, H.M.H. 1968.

8 — cf. Dr. Julien Bigras, *Projet de recherches sur le mythe de l'Indien*, *Lettres et Ecritures*, vol. 2, No. 2, Décembre 1964, p. 27-29.

Le « Survenant » est le type même du héros ambigu. Notre sympathie à son égard ne doit donc jamais se départir d'une certaine distanciation. Quand la Nouvelle-France n'a plus été que le Québec, le successeur du coureur de bois n'a pas su opérer sa reconversion ou son recyclage, pour employer la terminologie à la mode.

« ... le héros de type survenant est un héros aliéné, qui continue à opposer aux vertus de la durée les prestiges de la conquête de l'espace, mais poursuit une course dérisoire sur une terre où il n'y a plus d'espace à conquérir ». (9)

L'espace s'est intériorisé ? Neveurmagne, l'espace ! Conquérons le temps, c'est-à-dire nous mêmes ! Voilà ce que nous propose le robineux de Ferron, ce coureur de bois des temps nouveaux !

MAXIMILIEN LAROCHE



Les premiers poèmes du peintre

Marcel Ducharme

par René PAGEAU.

Je n'arriverai jamais à remplir
l'urne sans fond de ma soif délirante.

Marcel Ducharme, jeune peintre bien connu de la région de Joliette, publiait, en mai dernier, son premier recueil de poèmes. C'est avec le même talent et la même inspiration qu'il passe de la peinture à l'écriture. Certaines de ses toiles étaient déjà des poèmes. Qui ne se souvient de ses nombreux visages, au regard plongé dans l'infini, peints vers les années 60 ? Le lyrisme abstrait de ses grands tableaux qu'il présentait au public joliettain à la Galerie du CEGEP au printemps dernier, nous introduisait dans un monde de rêve où la nuit et le silence envahissent la lumière des couleurs éclatantes. Tout ce que peint Marcel Ducharme, comme tout ce qu'il écrit d'ailleurs, est le fruit du silence. C'est peut-être aussi pour cette raison qu'il sent le besoin d'élargir le dialogue en tentant de cerner simultanément la beauté par la peinture et l'écriture. La chaleur émotive de ses oeuvres se retrouve dans ses poèmes. C'est le même homme qui crée et recrée la beauté avec des mots et avec des couleurs. De toute façon ce qui caractérise le peintre et l'écrivain c'est l'intériorisation.

Il s'agit de faire une brève escale sur son île de silence à Berthier-en-haut pour se rendre compte que Marcel Ducharme écrit et peint ce qu'il est et ce qu'il vit. Entouré d'anciens meubles québécois et de souvenirs de voyages qu'il fit à travers le Québec, l'Europe et le Mexique, il vit dans son monde de rêve en suivant l'évolution politique du Québec et en enseignant les arts au CEGEP.

Les poèmes de Marcel Ducharme disent d'une façon brûlante l'absence, c'est-à-dire le vide ressenti au coeur de l'être toujours avide de posséder, toujours assoiffé de plus être. Ils disent la tragique impuissance de l'homme face à ce vide intérieur. Les poèmes de Marcel Ducharme sont des poèmes d'amour qui parlent de l'inépuisable puits de l'absence où prend source toute oeuvre créatrice de qualité.

ô moitié de moi-même
détaché de mon être
dans le fracas de l'avant-jour
quand reviendras-tu
te souder à jamais
à la pauvre moitié
malheureuse
qui erre à ta recherche

L'éternelle et angoissante absence n'est pas le vide laissé par la femme qui se détourne brusquement de l'aimé, ni l'enfance toujours fuyante. Elle est ce vide nécessaire qui prend tous les visages du peintre et du poète. Elle est un mal métaphysique nécessaire à la création artistique. L'artiste est un être condamné à la beauté comme tout homme est « condamné à la liberté » pour employer l'expression de Sartre. L'artiste est l'esclave de la beauté, rarement délivré par son oeuvre.

tu es l'abécédaire
de mes jours
et de mes nuits

tu es le début
de ma nuit
et je me conjugue
au jour
tu es ma douceur
agrippée à mon côté
comme une épingle
de pierres précieuses
tu es mon espoir
luciole
qui s'allume
et s'éteint
dans la forêt obscure
tu es la fin
de mon jour
et l'orée
de ma nuit

Tels sont tous les visages de l'absence. Le titre de plusieurs de ses peintures dont l'une intitulée *Octobre 70* que possède le Musée d'Art de Joliette, la dédicace du présent recueil : « à tous ceux qui souffrent de l'absence d'un pays », et la passion farouche de Marcel Ducharme de rapatrier tout ce qui fait partie de l'artisanat québécois laissent croire que l'absence serait aussi celle du pays. L'artiste québécois est sans pays. Il est en quête de sa « québécity » dirait Miron. Marcel Ducharme exprime à sa façon le vide intérieur causé par la situation politique du Québec.

Dans la poésie nostalgique de Marcel Ducharme, la mémoire joue un grand rôle car elle garde bien vivants les souvenirs qui construisent le présent du poète. Le monde du poète est un monde de « rêve » et de « désir ». Mais ce « désir » qui est une vive « attente » ne s'exprime que comme une reconstruction du passé, un retour aux sources. Les couleurs vives, les espoirs naissants sont toujours ternis « par la main de la pluie » et « le cri de ma peine ».

de ta dernière venue
à ta prochaine rencontre
l'espoir trop grand de toi
et mon désespoir plus profond
que le fond de mon attente

Le soleil est très rare. Il est pris dans les neiges et les brouillards. La nuit est omniprésente. Cette nuit n'est pas celle qui donne naissance à la lune, ni aux étoiles, mais celle qui permet à l'homme de multiplier ses interrogations. Et l'homme se plonge dans le sommeil en admirant les « roses noires de l'adieu ».

et tu t'endors
sans soupçonner
qu'une étoile s'est éteinte ce soir
au firmament de ton front

Marcel Ducharme écrit comme il peint. Tout n'est qu'émotion. Et les images de la nuit, de l'hiver, de la pluie, de la fleur fanée ne viennent qu'élargir la blessure de l'absence qui place l'âme dans un état de perpétuelle attente.

de ta dernière venue
à ta dernière rencontre
un soupir interrompu
d'attente

Il est assez rare qu'un poète puisse trouver dans ses premiers poèmes la forme qui lui convient pour exprimer sa pensée plaintive. Marcel Ducharme choisit avec sûreté le poème bref. Il est vraiment familier avec la finesse orientale et ses poèmes, comme chez les poètes orientaux, n'ont souvent que la longueur d'une respiration. Sous des allures légères et musicales, le poète dévoile le mystère le plus profond de l'homme. Le visage de l'absence n'est chanté que pour nous donner un avant-goût d'une présence rassurante. La musicalité du poème vient souvent de la répétition qui crée une atmosphère suggestive :

je me suis gelé
à t'attendre
comme oiseau des sables
crucifié dans les neiges
les neiges brûlantes
de l'attente

S'il arrive que la beauté d'un poème soit parfois compromise par l'emploi d'épithètes trop recherchées, il n'en reste pas moins que la poésie de Marcel Ducharme a le réel mérite, dans son ensemble, de nous émouvoir parce qu'elle parle des choses du coeur. Elle est tendre comme celle des romantiques sans être criarde, ni larmoyante.

Les six encres oniriques de Marielle Pilon ont la finesse et la qualité d'inspiration des poèmes.



Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales

Placements

Assurance-vie

Pompes à eau

Comptables

Quincaillerie

Coopératives

Sociétés nationales

Imprimeries

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Alliance	Lanthier, Roger
	La Solidarité
Béland, Jacques	Lemire, Georges
Bellefleur, Gustave	Létourneau, Bernard
Bertrand, Guy	Maranda, Jean-Hubert
Cadioux, Gilles	Mœunier, John
Camus, Raymond	Montréal Oxygène
Canadienne Mercantile	Paquette, André
Canadienne Nationale	Pinsonnault, Pothier, Bégin & Delisle
Chevrier, J.-Normand	Pinsonnault, Guy
Deschênes, De Grandpré, Colas, Godin, Lapointe	Pomponnette (Bijouterie)
Desforges, Robert	Rheault, Fernand
Dorais, Jean-Louis	Richard, Clément
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Robillard, Michel
	Roy, Édouard
Gauvreau, Charles-A.	Roy, J.-Émile
Générale de Commerce	Séquin, Paul-Émile
Groulx, Yvon	Thérien Frères
Groupe Commerce	Trudeau, Maurice
Houde, G.-E.	Union du Canada
Jasmin, Alban	Viau, Lucien

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC
\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES
ANNUELLEMENT
\$72 MILLIONS D'ACTIF
+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN-FRANÇAIS
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC

GROUPE



Commerce

Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social

ST-HYACINTHE, Qué.

ASSURANCES GÉNÉRALES

ROGER LANTHIER & FILS

655, chemin Bord de l'eau, St-Lambert, 671-4828 - 878-2455

ASSURANCES-VIE

UNION DU CANADA

Assurance-vie

Siège social : 325, rue Dalhousie, Ottawa 2, Canada



Alliance
l'essentiel d'abord
mutuelle-vie

AUTOMOBILES



WAA
INC.

COMPTABLES

Lucien Viau & Associés
Comptables agréés
Charles-A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - 388-9251

COOPÉRATIVES

Hommages des

MAGASINS CO-OP

Jacques Towner, gérant général

260, rue Paradis, Québec 8, Qué.

681-0261

IMPRIMERIES

J. ÉMILE ROY & FILS

Imprimeurs depuis 1896

265 ouest, rue Vitré

Montréal 128 Tél. : 861-1888



388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal 351, Qué.

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1140, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Fils Cie Inc.

925, Chemin St-Louis
Québec, 527-2518

Georges Caron, président
653-7078

POMPES À EAU

Achat ou réparation
pompes et filtres de toutes marques
45 ans d'expérience à votre service
JOHN MEUNIER INC.

12047, Laurentien - Tél. : 334-7230

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl 403
Tél. : 524-7541

HOMMAGES DE NOS SOCIÉTÉS NATIONALES

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE DU QUÉBEC

Jacques-Yvan Morin, président national

Léo Jacques, directeur général

600 est, Grande-Allée, Québec (4e)

La SSJB de la Région des Trois-Rivières

3239, rue Papineau

Case postale 1059 - 375-4881

André Montour, président

G. Meyers, directeur général

La SSJB diocésaine de Rimouski

Case postale 20

Rimouski, Qué.

M. Richard Parent,

président général

René Daigneault, directeur-général

LA SSJB DE MONTRÉAL

1182, boul. St-Laurent

Montréal 129

866-1761

La Société Nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Case postale 744, Chicoutimi

Gérard Claveau, président général

Georges Perron, directeur général

Société Nationale des Québécois (Région de Lanaudière)

(SSJB du diocèse de Joliette)

414 nord, rue Beaudry

Téléphone 759-0100

Jacques Mondor, président

Jean-Paul Morin, directeur général

Le 29 avril 1970

Les Canadiens votent pour 1 parti

Les Québécois votent pour 4 partis

Résultat : Victoire canadienne

Défaite québécoise

Morale : **Union pour une victoire québécoise**

Hommage de Georges Lemire

HOMMAGE D'UN AMI

LES AMIS DE LA REVUE

Dr JACQUES BÉLAND
chirurgien-dentiste
6558, boul. Monk
Montréal 206 - 768-4311

Hommage de
GUSTAVE BELLEFLEUR

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec - 629-2168

ROBERT DESFORGES & CIE
Comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie, MtL
388-5738

JEAN-LOUIS DORAIS, avocat
57 ouest, rue Saint-Jacques
845-1336

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

JEAN-HUBERT MARANDA, avocat
325 est, boul. St-Joseph
Montréal - 288-4254

PINSONNAULT, POTHIER,
BÉGIN & DELISLE
Avocats et procureurs
3083, des Quatre-Bourgeois,
Québec 10 - 653-2811

BIJOUTERIE POMPONNETTE INC.
J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
861-9293

PAUL-ÉMILE SÉGUIN, Notaire
6726, rue St-Hubert
Montréal - 271-8739

NORMAND CHEVRIER
opticien d'ordonnances
537, rue Cherrier, Montréal
Téléphone : 845-2673
Succ.: 903, Marie-Victorin,
Tracy, Qué.

Deschênes, De Grandpré,
Colas, Godin, Lapointe
ANDRÉ PAQUETTE
Avocats
Place Victoria - 878-4311

GROULX, CADIEUX & MONGEAU
Notaires
4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

MONTRÉAL OXYGÈNE INC.
4890, 5e ave, Rosemont
527-3656
Geo.-E. Houde, président

PHARMACIE LÉTOURNEAU
3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

MICHEL ROBILLARD, Notaire
2650 est, rue Beaubien
Montréal - 728-4541

MAURICE TRUDEAU, Avocat
88, boulevard Salaberry-Sud
Châteauguay centre - 691-9659

HOMMAGE D'UN AMI

NOUVEAUTÉ

RICHARD ARÈS

Faut-il garder
l'École Confessionnelle?
au Québec

C.P. 189, St. N, Montréal

Prix : \$1.00

En vente

—

À diffuser

Cette magistrale conférence prononcée à l'église Notre-Dame de Montréal, le 18 avril 1971, vient d'être mise en brochure. On peut se la procurer à 50 sous l'exemplaire et à \$45 le cent à l'Action Nationale.

**Cardinal Jean DANIÉLOU****"ÉCOLE ET FAMILLE"****1182 boulevard Saint-Laurent****MONTREAL****Tél. : 866-8034**

OUVRAGES RÉCENTS

**Depuis 1966, les Éditions de l'Action nationale
ont publié les ouvrages suivants :**

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Rosaire Morin — L'immigrations au Canada ,
broché, 152 pages, 1966 | \$2.00 |
| Rosaire Morin — Réalités et perspectives économiques ,
2e éd., broché, 200 pages, 1967 | \$2.00 |
| Dominique Beaudin — Le métro de Montréal en photos
et prose , broché, 100 pages dont 50 en rotogravure,
couverture en deux couleurs, 1966 | \$1.00 |
| Lionel Groulx, ptre — L'homme et l'oeuvre — (13 jan-
vier 1878 — 23 mai 1967), par François-Albert
Angers, Guy Frégault, Mme Juliette Lalonde-Rémil-
lard, Michel Brunet, Patrick Allen, Rosario Bilodeau,
Benoît Lacroix, Richard Arès, Jean-Pierre Gaboury,
Victor Barbeau, Esdras Minville, Pierre Patry, Michel
Pelletier, Jean Tétreau, Jean Ethier-Blais, André
Major, Jean Marcel, Emile Robichaud, Mme Julia
Richer, Madeleine Dionne, Jean Genest. Numéro
spécial de L'Action nationale, juin 1968 | \$5.00 |
| Gustave Lamarche — Textes et Discussions ,
330 pages, 1969 | \$5.00 |
| François-Albert Angers — Pour orienter nos libertés
(Chez Fides), 280 pages, 1969 | \$5.00 |
| Les Etats Généraux du Canada français : | |
| Exposés de base et documents de travail 1967 | \$3.00 |
| Les Assises nationales 1967 | \$3.50 |
| Les Assises nationales 1969 | \$5.00 |

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Publicité : Gilles Caron

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, **INDEX ANALYTIQUE** de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE : Mme Julia Richer

2^e VICE-PRÉSIDENT : M. Yvon Groulx

SECRÉTAIRE : M. Michel Brochu

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. René Chaloult, Richard Arès, Dominique Beaudin, Albert Rioux, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Thomas Bertrand, Rosaire Morin, Jean Marcel, Mme Paul Normand, Mme Louise Collin Brochu, MM. Jacques-Yvan Morin, Yvan Sénécal.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue St-Denis
Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon



*Quand tous les Québécois
se donneront la main...*

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social à 925, chemin St-Louis

Québec